

Université de Paris 3 – Sorbonne Nouvelle

Université de Paris 6 – Pierre et Marie Curie

Action publique et approche de genre
*Politique de la ville et prise en compte
de la précarité et de l'emploi des femmes
dans les quartiers populaires de l'agglomération nantaise*

Mémoire en vue de l'obtention du DIU
Égalité des chances entre les femmes et les hommes

Directrice de mémoire Marie-Lise Semblat

Claudine Picherie

Année 2006 - 2007

Je tenais à remercier

Marie Lise Semblat, qui m'a apporté un vrai soutien, ses compétences et sa rigueur, et m'a obligée à faire les deuil nécessaires !

SOMMAIRE

INTRODUCTION	Page 4
1 ^{ERE} PARTIE	
LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LA PRECARITE DES FEMMES : ENTRE NEUTRALITE IGNORANCE ET INSCRIPTION DANS LES ROLES SOCIAUX	Page 8
CHAPITRE 1 – L’ACTION PUBLIQUE DE LA « POLITIQUE DE LA VILLE » : DU « DEVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS » A LA « COHESION SOCIALE »	Page 9
CHAPITRE 2 – UNE SOCIETE D’INEGALITES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES	Page 21
2EME PARTIE	
LA POLITIQUE DE LA VILLE : VISEE EMANCIPATRICE ET/ OU REGULATION DU SYSTEME SOCIAL ? QUEL ESPACE POUR LES FEMMES ?	Page 26
CHAPITRE 1 – ANALYSE DES TEXTES REGLEMENTAIRES DE LA « POLITIQUE DE LA VILLE »	Page 27
CHAPITRE 2– PRIORITES D’ACTIONS, PUBLICS DESTINATAIRES : POINT DE VUE D’ACTEURS DE LA « POLITIQUE DE LA VILLE » SUR L’AGGLOMERATION NANTAISE	Page 38
CONCLUSION	
ACTION PUBLIQUE ET APPROCHE DE GENRE : UN IMPERATIF DE JUSTICE, UN INTERET POUR LA COLLECTIVITE	Page 57

INTRODUCTION

Selon le rapport 2006 de « l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles » : *En 2005, déficit d'accès à l'emploi, chômage et inactivité élevés continuent de toucher les populations vivant en Zones Urbaines Sensibles¹ En ZUS les femmes âgées de plus de 25 ans sont plus fréquemment inactives².*

Créé par la loi du 1 août 2003 « d'orientation et de programmation pour la Ville », la mise en œuvre de « l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles » 2004, est un outil pour répondre à l'objectif de *réduction significative, sur une période de 5 ans, des écarts entre ces territoires prioritaires, les Zones Urbaines Sensibles ZUS, et le reste des territoires urbains.*

Interviewée dans la *Lettre de la Délégation Interministérielle à la Ville³*, Bernadette Malgorn (Préfète de la région Bretagne et présidente du conseil d'orientation de l'Observatoire national des ZUS), commentant le premier rapport 2004, notait à propos de l'emploi et du développement économique *Les femmes et les immigrés continuent à rencontrer plus de difficultés d'insertion. Mais ceci est aussi vrai en dehors des ZUS.* La préface de cette revue confirmait que, *dans les quartiers, le fait d'être jeune, femme ou immigré expose davantage au risque de chômage.*

Dans les mêmes temps, les statistiques européennes parues dans les *Actualités Sociales Hebdomadaires (ASH)* du 30 septembre 2005 démontraient que le risque d'extrême pauvreté est considérablement plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Localement sur la région nantaise, on pouvait lire le même constat dans les « diagnostics des évolutions de l'emploi et du chômage⁴ » réalisés sur les quartiers « politique de la ville » de Nantes Métropole.

¹ Selon la définition de l'Observatoire national des ZUS, les zones urbaines sensibles sont des territoires infra-urbains retenus par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville. Elles sont caractérisées par la Loi du 14 novembre 1996 de mise en œuvre du Pacte de relance de la politique de la ville « par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi ». Elles sont au nombre de 751 en France et Métropole.

² *Observatoire national des Zones Urbaines Sensibles, rapport 2006.* Editions de la Délégation Interministérielle à la Ville. 287 pages. Page 7.

Créé par la loi du 1 août 2003 d'orientation et de programmation pour la Ville, l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles recueille et commente les indicateurs qui concernent l'emploi et l'activité économique, les revenus des habitants, l'habitat, la santé, la réussite scolaire, la sécurité et la tranquillité publiques sur les zones urbaines sensibles répertoriées.

³ Lettre de la Délégation Interministérielle à la Ville. Numéro 106. Octobre 2005.

⁴ Cette mission confiée par Nantes Métropole à l'agence COMPAS-TIS a été réalisée pour les derniers diagnostics en 2006. Le recueil des données s'est fait au niveau des IRIS, quartier prioritaire, communal et intercommunal. Il est présenté sous forme de fiches thématiques : jeunes – RMI – chômage – femmes – famille – emploi – logement – revenus.

La classe sociale, le fait d'habiter dans un quartier « politique de la ville », sont des facteurs aggravants d'une situation inégalitaire qui touche plus globalement les femmes face à l'emploi et qui interroge les rapports sociaux de sexe entre hommes et femmes.

La loi de 1999, relative à la coopération intercommunale, fait de la compétence politique de la ville une compétence obligatoire des communautés de communes. Chargée de mission « politique de la ville » à Nantes Métropole¹, nous pouvons constater que, si le public « jeunes » semble bien une priorité pour les acteurs de la politique de la ville, si les travaux de la Halde², les luttes contre les discriminations ethniques, posent au moins les termes d'un débat, d'un intérêt, le public féminin relève toujours d'une « ignorance ordinaire ». Les travaux sur les femmes et l'action publique « politique de la ville » sont encore assez récents et peu nombreux.

Sensible à la question de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, sujet sur lequel je suis toujours vigilante, que ce soit dans et hors le cadre professionnel, en 2005, à la Mission Politique de la Ville de Nantes Métropole, nous avons soutenu l'intérêt d'une stagiaire de l'IGARUN (maîtrise sciences et techniques Aménagement) pour lancer une réflexion sur la situation particulière des femmes dans les ZUS.³

Dans le cadre de Nantes Métropole, j'ai souhaité poursuivre ce premier travail, qui permettra de mesurer s'il y a évolution, avec un double objectif. D'un part étayer les argumentaires de l'intérêt d'un travail auprès des femmes quand il s'agit d'emploi et insertion, d'autre part faire prendre conscience qu'il s'agit d'apporter des réponses plus globales que les seules conciliations des temps ou assignation aux emplois « féminins ».

¹ Nantes Métropole créée en 2001 est une communauté urbaine regroupant 24 communes, soit un poids de population de 554 600 habitants (1999). Les quartiers « politique de la ville » représentent 61 400 habitants (1999). Son président est Jean Marc Ayrault, député-maire de Nantes.

² La Haute Autorité à la Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité est une autorité administrative indépendante. Créée par la loi du 30 décembre 2004, elle est installée le 23 avril 2005. La Halde a été créée à la suite des débats qui ont eu lieu au sujet du foulard, des banlieues. Nous pouvons penser qu'elle doit répondre aux discriminations qui sont, d'abord, celles qui concernent l'ethnie.

³ LEJOSNE Ophélie. *La politique de la ville et la prise en compte du public féminin, chronique de l'ignorance ordinaire*. Université de Nantes, Institut de Géographie et d'Aménagement Régional - maîtrise sciences et techniques Aménagement, 2005.

Des diagnostics qui laissent clairement voir une population féminine qui vit de plein fouet la précarité, une politique publique qui vise à combler des écarts, et qui pourtant prend peu en compte ce public, comment expliquer le paradoxe ?

L'action publique est neutre, universelle, elle s'adresse à tout le monde. Dans les faits la « politique de la ville » s'adresserait prioritairement aux publics que nous qualifions de victimes et menaçantes, qui dérangent l'ordre social, la « cohésion sociale », soit les jeunes que l'on a pu voir dans les émeutes. Si elles sont victimes de la précarité les femmes ne sont pas menaçantes, elles n'occupent pas l'espace public, sont plutôt dans l'espace privé, invisible.

La sphère publique est aussi élaborée par des individus privés qui ont des présupposés, qui ne sont pas en dehors d'une société où la répartition des rôles entre les hommes et les femmes reste prégnante. Il y a interactions entre la construction du genre et la construction d'une politique publique. Le problème de fonds des habitants sur les quartiers « politique de la ville » est d'abord le manque de moyens financiers. C'est, entre autres, sous l'angle de l'emploi et de l'insertion, que nous regarderons les interactions. La division sexuée du travail délimite bien deux sphères, la sphère publique et la sphère privée.

Pour examiner ces hypothèses, nous regarderons dans quelle mesure les textes réglementaires, nationaux et locaux, de l'action publique « politique de la ville », proposent un cadre de travail qui s'intéresse aussi aux femmes, comment les actions, proposées par les acteurs sur le terrain de l'agglomération nantaise, répondent ou non ? Dans la même logique nous avons questionné les partenaires qui définissent les orientations de la politique de la ville localement, et leur avons demandé quels étaient les axes de travail prioritaires, les publics destinataires ? Le présent mémoire se propose de présenter les résultats qui font suite à ces questionnements

C'est plus particulièrement la pauvreté, la précarité et le rapport à l'emploi que nous regarderons. D'autres sujets auraient pu être traités pour poser l'autonomie des femmes, l'intégrité physique, la contraception, l'avortement et la lutte contre les violences, mais aussi la place des femmes dans la sphère publique. Choisir l'emploi, l'insertion oblige à poser les questions de mobilité, de garde des enfants, de l'articulation des temps entre les hommes et les femmes, donc du rapport politique entre le privé, qui renvoie au domestique, et l'action publique. Ces axes relèvent des compétences d'une communauté urbaine et nous permettront, dans la dernière partie de ce mémoire, d'ouvrir des perspectives.

Reprenant le constat que *si les femmes subissent des inégalités dans les ZUS, c'est aussi vrai en dehors des ZUS*, nous nous interrogerons sur l'opportunité d'un travail spécifique dans les quartiers populaires, indépendamment d'une approche plus globale. Nous appuyant sur les travaux nord américains nous proposerons aussi un autre mode d'appréhension du développement social et urbain sous le prisme de l'analyse intersectionnelle.

Préalablement, dans la première partie nous poserons le double contexte dans lequel prend place cette recherche afin de donner les éléments de compréhension : la genèse et les finalités de la « politique de la ville », l'emploi comme révélateur des rapports sociaux inégalitaires.

Dans la deuxième partie, nous rendrons compte du travail d'analyse des textes réglementaires de la « politique de la ville », de l'enquête que nous avons menée auprès des partenaires locaux.

Les politiques publiques référant souvent à un « jargon » particulier, où les non initiés ont parfois du mal à se retrouver, en fin de mémoire se trouve un glossaire des différents sigles, termes, relevant de la « politique de la ville ».

1^{ERE} PARTIE

**LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LA PRECARITE DES FEMMES,
ENTRE NEUTRALITE IGNORANCE ET INSCRIPTION DANS LES ROLES SOCIAUX**

CHAPITRE 1 – L’ACTION PUBLIQUE DE LA « POLITIQUE DE LA VILLE » : DU « DEVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS » A LA « COHESION SOCIALE »

Disons que par l’expression politique de la ville on peut désigner l’ensemble des procédures d’action visant les quartiers entendus comme partie de l’espace urbain sur laquelle l’autorité de l’État apparaît en péril du fait des violences, des émeutes, du déficit d’efficacité de ses services.¹

Les quartiers relevant de la « politique de la ville » classés par l’État en « Zones urbaines sensibles » (ZUS) présentent un certain nombre d’indicateurs considérés comme inquiétants et faisant courir le risque de « décrochage » de ce quartier du reste de la ville : taux de chômage, échec scolaire, niveau de diplômes, précarité, mixité, nombre de familles monoparentales, nombre de jeunes.

S’agissant d’une politique contractuelle, des objectifs nationaux et locaux sont définis afin de répondre à ces ruptures sociales et spatiales au niveau d’une ville, d’une agglomération. La « politique de la ville » intervient auprès de publics et sur des territoires, avec la volonté de mettre en œuvre des politiques publiques volontaristes permettant des rééquilibrages entre les quartiers et la ville. Elle a une action transversale, du social à l’urbain, considérant que c’est l’ensemble de ces axes qui doit être actionné pour améliorer les situations des personnes, et les territoires.

1.1. Histoire de la politique de la ville, du « Développement Social des Quartiers à l’Agence Nationale de Rénovation Urbaine »

La politique de la ville est identifiée comme démarrant en 1977 avec les dispositifs « Habitat et vie sociale » : une intervention ciblée sur quelques centaines de quartiers, avec les réhabilitations de logements HLM. L’objectif est alors de refonder la vie sociale sur ces territoires en encourageant la participation des habitants. C’est à partir des événements des Minguettes, dans la banlieue lyonnaise, en 1981, que va se créer la « Commission nationale de développement social des quartiers » (CNDSQ). Les émeutes de Vaulx en Velin, en 1990, montrent la persistance des problèmes, le ministère de la Ville est créé qui va piloter de nouveaux dispositifs, les « contrats de ville », signés localement entre les collectivités et l’État. En 1996 le « Pacte de relance pour la ville » va créer les 751 « Zones Urbaines Sensibles »². En 2000, la loi de « Solidarité et

¹ DONZELOT Jacques. *Quand la ville se défait : quelle politique face à la crise des banlieues*. Seuil, la couleur des temps, 2006, p. 175.

² Cf glossaire

renouvellement urbain » (Sru) fixe, entre autres, un objectif de 20% de logements sociaux à atteindre en 20 ans pour toute commune de plus de 3500 habitants.¹

La loi « d'orientation et de programmation pour la ville » en 2003, puis la loi de « programmation pour la cohésion sociale » en 2005, donnent pour la période 2004-2013 des objectifs comportant la démolition, la production et la réhabilitation de logements sociaux.

Les « contrats de ville » sont remplacés depuis le 1er janvier 2007 par les « contrats urbains de cohésion sociale » (Cucs). Conclues pour une période de trois ans, renouvelables le cas échéant, les Cucs, selon la circulaire du 24 mai 2006 des ministres Borloo et Vautrin, *constituent le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires*². Le Cucs est élaboré par le Préfet et les représentants des collectivités, le but est de faire converger les enjeux locaux et ceux de l'État.

1.2. Un tournant dans la politique de la ville

L'année 2003 marque un tournant dans l'histoire de la « politique de la ville » et fait suite à certaines remises en cause : sa portée limitée par comparaison aux politiques de discrimination positive et *d'empowerment*³ développées aux États-Unis, l'empilement des procédures débouchant sur des montages financiers complexes, le caractère formel des accords locaux, l'absence d'évaluation.

*.... Face à ces critiques, rares sont les voix qui se sont élevées pour défendre la politique de la ville, témoignant de la faiblesse de son ancrage politique, administratif et social. C'est dans ce contexte que Jean-Louis Borloo a été nommé Ministre délégué à la Ville et à la Rénovation Urbaine*⁴.

La dramatisation des enjeux, la dénonciation des moyens dévolus et des rigidités administratives ont favorisé la nouvelle orientation politique qui privilégie une logique centralisatrice via « l'Agence de cohésion sociale et pour l'égalité » (Acsé⁵) ou « l'Agence nationale de rénovation urbaine » (ANRU). Ces deux agences nationales sont chargées respectivement de gérer les dispositifs liés aux « contrats urbains de cohésion sociale » et aux « projets de rénovation

¹ Commune faisant partie d'une agglomération de plus de 50 000 habitants.

² MAURICE Joël. « Ségrégation urbaine : Crise des banlieues ». *Les cahiers Lasaire*. N° 34. mars 2007. Page 41.

³ *Empowerment*, que nous pourrions traduire par élévation de la capacité de pouvoir des habitants, celle-ci passant par une démarche participative.

⁴ EPSTEIN Renaud. « Gouverner à distance : quand l'Etat se retire des territoires ». *Revue Esprit*, dossier « Des sociétés ingouvernables ? ». N° 11, novembre 2005, pages 96-111.

⁵ L'Acsé est aussi chargé des actions visant à l'intégration des populations immigrées ou issues de l'immigration résidant en France (loi du 31 mars 2006 pour l'Égalité des chances) ; elle reprend les missions qui étaient dévolues au FASILD (Fonds d'Action et de Soutien à l'Intégration et à la Lutte contre les Discriminations) qui s'est fondu dans l'Acsé.

urbaine». L'État redéfinit les cibles (on ne s'intéresse qu'aux quartiers labellisés ZUS), reformule les objectifs au travers des 65 indicateurs de moyens et de résultats inscrits dans l'annexe à la loi, et dont le suivi est assuré par « l'Observatoire National des zones urbaines sensibles ».

Ce « gouvernement à distance » n'enlève pas de poids à l'État mais lui enlève les contraintes qui restent localement. C'est en « toute liberté » que les collectivités, mises en concurrence par appel à projets, soumettent leurs dossiers à *L'ANRU (qui) centralise les crédits nationaux consacrés à l'aménagement et au logement social, que son conseil d'administration affecte de manière discrétionnaire à un nombre réduit de projets de démolition reconstruction proposés par les maires*. Selon Renaud Epstein¹, il s'agit de remettre à la moyenne, des quartiers, qui sont surtout regardés sous l'angle de leurs « handicaps » urbains et sociaux :

Les instruments mis en place par la loi...sont entièrement tournés vers cet objectif : restructuration urbaine des quartiers et réduction de la concentration spatiale des populations défavorisées (et issues de l'immigration) par des démolitions massives d'un côté, développement d'activités économiques par les exemptions fiscales d'autre part.

1.3. D'une action où il s'agissait de « faire avec les personnes », à un travail qui cible des territoires

Nous prendrons appui dans cette partie principalement sur l'analyse faite par Sylvie Tissot². Pour l'auteure, la construction de la catégorie « quartiers sensibles » dans les années 1980 a redéfinit les priorités de l'action publique, et remis en cause des fonctions de l'État social. Cela a aussi permis de penser et de régler les problèmes sociaux à partir de la situation de territoires spécifiques.

Aux quartiers perçus comme des lieux de manque, d'anomie, du désordre, de menace, des zones qui doivent être rééquilibrées par davantage de mixité sociale, répondraient les démolitions, la lutte contre l'insécurité qui seraient alors des nouvelles manières de réformer les « quartiers ».

Selon Sylvie Tissot, cette réforme dans les années 1980 a choisi de faire de « l'anomie en banlieue » un problème prioritaire, plutôt que de travailler au niveau des conditions de vie des habitants, emploi, logement, ou de s'attaquer aux inégalités, aux discriminations.

C'est tout un travail de redéfinition des priorités de l'action publique qui a été opéré de la sorte, par l'accent mis, avec une action située à mi-chemin entre la psychologie collective et

¹ « Op. cit. »

² TISSOT Sylvie. *L'Etat et les quartiers : genèse d'une catégorie de l'action publique*. Seuil. Février 2007.

l'ingénierie sociale, sur l'apprentissage de la « citoyenneté » et sur les rencontres, la communication et les échanges, érigés en facteurs et conditions du changement dans les quartiers populaires.

La gestion du lien social qui valorise le consensus implique la dénégation des rapports de domination et des conflits de classe. Il s'agit de promouvoir des comportements citoyens. Le traitement de la pauvreté tendrait finalement à se réduire à une entreprise d'éducation individuelle.

Une catégorie territoriale est de plus en plus associée à une catégorie de « populations à problèmes ». Cela conduit, par exemple, à occulter ce qui produit les émeutes. Les problèmes urbains sont territorialisés. Il ne s'agit plus de pauvreté, de précarité, il s'agit d'un problème de banlieues. On parle « d'exclusion », de « schéma de la galère ».

La question de la ségrégation est transformée en problème d'exclusion : ce n'est plus sous l'angle des problèmes qui se posent aux étrangers, mais sous l'angle des problèmes qu'ils posent. Les « populations à problèmes » sont définies sur une base ethnique et non plus socio-économique. La question sociale se traduit désormais spatialement.

*Ce ne sont plus les discriminations et la précarité sociale qui expliquent la marginalisation, la « rage » ou le « je-m'en-foutisme » de nombreux jeunes issus de la colonisation, mais une carence de ces jeunes – manque de « repères » ou d'éducation parentale, incapacité ou incompatibilité « culturelle », manque de familiarité avec les « valeurs de la République » ou de la « modernité ».*¹

Certains problèmes qui sont des phénomènes liés à la société dans son ensemble sont renvoyés aux particularités des quartiers, d'où ils tireraient leur origine : délinquance, antisémitisme, violences sexistes.

Il n'est pas inutile de rappeler ce que dit Jacques Donzelot² de la naissance de la politique de la ville :

Tout en visant expressément cette jeunesse maghrébine des cités, cette politique fut dite « de la ville », car parler alors d'intégration, c'eut été reconnaître que la République pouvait avoir un problème de fond, et non un simple malentendu, avec une partie de sa population en raison de son origine ethnique, de sa couleur de peau ou de sa religion. il fut entendu que cette appellation de « politique de la ville » recouvrait, de fait, une manière de lire le problème posé par cette jeunesse maghrébine, comme s'il relevait d'une question tout à fait classique, répertoriée depuis les temps

¹ TEVANIEN Pierre. *La République du mépris, les métaphores du racisme dans la France des années Sarkozy*. Sur le vif, la Découverte. 2007.

² DONZELOT Jacques. *Quand la ville se défait, quelle politique face à la crise des banlieues*. SEUIL la couleur des temps, 2006, page 10.

anciens de la République, à savoir la question dite « sociale », question dont elle constituerait une manifestation tardive, aiguë et localisée, mais rien d'autre et rien de plus.

Dans ce contexte, les femmes des cités populaires sont-elles un public pour lequel la « politique de la ville » aurait réellement une stratégie d'intervention ?

1.4. La politique de la ville et la prise en compte des femmes

Globalement dans la politique de la ville, la question des femmes reste occultée, malgré des textes qui les indiquent comme une des catégories de population qui serait à prioriser. Quand il est question des filles ou des femmes de banlieues aujourd'hui, c'est souvent pour les poser en victimes, particulièrement les jeunes femmes issues des minorités visibles ; rappelons-nous des débats qui ont agité la France autour du voile, de la violence, de la création du mouvement « Ni putes, ni soumises ». Si la violence est réelle, l'est-elle plus ici que dans le reste de la société ? N'y a-t-il pas un risque de donner des explications culturalistes là où cela devrait plus globalement interroger les rapports sociaux de sexe entre hommes et femmes. Dans son livre Patrizia Romito¹ rappelle la façon dont ont été présentés les viols collectifs quand ils se passent en banlieue :

D'une manière analogue, en France, la presse a présenté des cas de viol de groupe –dits « tournantes »- non pas comme une autre typologie de violence sexuelle et patriarcale mais comme un problème exclusif des banlieues et des jeunes hommes contraints d'y habiter- la plupart « issus de l'immigration »- et circonscrit à ce contexte (Mucchielli, 2005)..... En définitive, on accepte de « briser le silence » à la seule condition que chaque épisode de violence soit présenté comme un cas isolé, et pourvu que les auteurs y apparaissent au cœur d'une situation d'exception.... Parce que « d'une autre culture »- entendons issus de l'immigration ou musulmans. Alors on veut bien à la rigueur parler de violence, mais jamais de violence masculine.

Les discours sont contradictoires qui parlent d'intégration et enferment des publics sur des dispositifs ethniques et territoriaux, les femmes qui doivent répondre aux attentes de la société française à leur égard (femmes relais, femmes médiatrices) mais aussi les « grands frères ». Ces derniers vont être recrutés pour leur capacité à pacifier, lutter contre l'insécurité et à un autre moment peuvent être dénoncés pour leur violence contre les femmes.

¹ Romito Patrizia. *Un silence de mortes, la violence masculine occultée*. Syllepse édition, collection Nouvelles Questions Féministes. 2006. Page 19.

Lorsque la question des jeunes urbaines, terme neutre et unisexué, est posée dans les politiques publiques, on pense souvent au masculin et ce faisant la réalité des filles est occultée. Canaliser la violence des jeunes dans des espaces d'expression, une grande partie de la politique de la ville, dans son appréhension des loisirs des jeunes, est guidée par cet objectif. La neutralité masque le fait que l'appartenance à un genre comporte bien des conséquences sociales. Cette invisibilité se retrouve dans l'occupation de l'espace public.

Quand les axes prioritaires de la politique de la ville ciblent « la cohésion sociale, le lien social, l'éducation à la citoyenneté », la responsabilité en est souvent renvoyée aux femmes puisque ce sont elles qui élèvent les enfants. Parfois jugées trop maternante et protectrice, ou manquant de « l'autorité » quand il s'agit de familles monoparentales, elles-mêmes se culpabilisent.

Les mères sont encore largement et principalement définies par leur fonction de soin, d'affection et d'éducation des enfants, et les pères par leur rôle de pourvoyeur de ressources. .Et pourrait-on rajouter par leur rôle d'autorité. Les pères continuent à incarner la figure de l'autorité parentale, essentiellement parce qu'ils restent définis par leur puissance physique et sa maîtrise, et ce malgré les profondes mutations des figures masculines¹.

L'emploi qui est une des priorités de la politique de la ville, n'est pas non plus un secteur qui prend suffisamment en compte la place des femmes. Car penser l'emploi sans prendre en compte les contraintes ne peut permettre aux femmes les plus défavorisées (et les autres) d'accéder à l'emploi.

Les politiques publiques ne prennent en considération de manière cohérente les femmes, que lorsqu'elles considèrent la famille. Généralement, c'est par souci d'économie sur les modes de garde, la question du chômage, et pour chercher à satisfaire idéologiquement une partie de l'électorat attaché au maintien de la « famille traditionnelle ». C'est rarement autour de considérations centrées sur la promotion des femmes que se construisent les interventions gouvernementales².

Que penser des propositions qui sont faites par Jean Louis Borloo, alors Ministre de la politique de la ville, dans son plan de cohésion sociale en 2004 ? Sous l'intitulé « favoriser l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, il est proposé de *valoriser l'activité des femmes par la*

1 VARI Judit. Une autorité sexuée. Les jeunes animatrices face aux garçons « difficiles ». Un impensé : l'autorité féminine, in GILLET Jean-Claude, RAIBAUD Yves, *Mixité, Parité, Genre dans les métiers de l'animation*. L'Harmattan, Animation et Territoires. 2006. 222 pages.

2 BULOT Christine et DOGGI Dominique. Droit de cité pour les femmes. Les éditions de l'atelier, les savoirs de la ville. mars 2004. Chapitre 2 : Une politique de la ville ignorant les femmes et oublieuse du débat public. Christine Bulot.

prise en compte de l'expérience familiale dans le cadre de la validation des acquis. A suivre, il est noté qu'il faut accélérer le développement des services qui permettront la création d'un grand nombre de postes. L'argument avancé est, entre autres *une meilleure articulation pour les femmes, notamment, entre la vie personnelle et vie professionnelle.* Une inscription des femmes dans les rôles traditionnels. D'aucuns rétorqueront qu'il vaut mieux cela que le chômage. On peut seulement déplorer le manque d'imagination, d'innovation, en constatant la non prise en compte, à minima, d'une évolution de la société.

1.5. Précarité et emploi des femmes dans les quartiers de la politique de la ville de l'agglomération nantaise

Même s'il est rappelé qu'il s'agit d'un œuvre de longue haleine avant d'en voir les résultats, le dernier rapport 2006¹ de l'Observatoire national des Zones Urbaines Sensibles est assez pessimiste : *Le rapport 2006 ne permet pas de déceler en 2005 une situation plus favorable des ZUS. Sur chômage et pauvreté, mauvaise santé et difficultés scolaires et une délinquance dopée par les près de 7000 faits de violences urbaines d'octobre novembre 2005 donnent la mesure du malaise.* C'est donc dans ce tableau général, de grandes difficultés, qu'il faut appréhender la situation particulière des femmes.

Le rapport constate que les actifs occupés subissent davantage la flexibilité du marché par l'intermédiaire de contrats précaires, et aussi par des temps de travail plus souvent contraints. *Les femmes vivant en ZUS travaillant à temps partiel semblent être davantage contraintes par ce temps de travail que les hommes, puisqu'elles sont 13% à déclarer qu'elles aimeraient travailler plus contre seulement 3% des hommes vivant en ZUS.*

En 2005, parmi les demandeurs d'emploi, il est noté que les hommes de moins de 25 ans sont moins nombreux inscrits à l'ANPE, nous pouvons donc en conclure que les chiffres pour les femmes ne baissent pas. Les actifs résidant en ZUS sont plus souvent sur diplômés au regard des emplois qu'ils occupent, et cela est encore accentué pour les femmes.

En croisant différents indicateurs, le rapport constate la faiblesse moyenne des revenus des ménages vivant en ZUS, la concentration des situations de pauvreté.

¹ « Op.cit. ». Les données 2006 se fondent pour l'essentiel sur les données 2005. Créé par la loi du 1 août 2003 d'orientation et de programmation pour la Ville, l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles, recueille et commente les indicateurs qui concernent l'emploi et l'activité économique, les revenus des habitants, l'habitat, la santé, la réussite scolaire, la sécurité et la tranquillité publiques sur les zones urbaines sensibles répertoriées.

Sur la région nantaise, Nantes Métropole a confié, au consultant l'agence COMPAS-TIS, la mission de réaliser des diagnostics des évolutions de l'emploi et du chômage sur chacun des 12 quartiers de la politique de la ville, en 2006¹.

Suite à un premier recueil des données, des groupes d'analyse partagée se sont tenus qui ont permis d'impliquer de très nombreux acteurs professionnels : de la « politique de la ville », des collègues, du Conseil Général, des bailleurs sociaux, de l'animation socioculturelle, du « plan local insertion », de la Mission Locale, du CCAS, de l'ANPE... Des documents de synthèse ont ensuite été réalisés et un outil de suivi des indicateurs a été mis en place.

Tout en regardant l'ensemble des documents produits nous avons plus particulièrement analysé la partie qui concerne la fiche « femmes et familles ». Il est d'ailleurs intéressant de noter le rapprochement. Il faut souligner la qualité des documents, qui sont pertinents sur une prise en compte du genre, en termes de données et d'analyse. Mais on peut regretter que cette analyse se fasse principalement sous le modèle catégoriel plutôt qu'un modèle comparatif pour l'ensemble du document. Concrètement, il s'agirait de passer d'un modèle où les femmes représentent une « catégorie sociale », qu'elles soient jeunes, vieilles, diplômées ou non, au chômage... de nationalités variées, à un modèle transversal, dit « modèle comparatif² » où l'on observe les situations des femmes et des hommes dans chacune des caractéristiques de la population pour faire des études comparées de genre : les jeunes, filles et garçons, les chômeurs, hommes et femmes, les techniciens, hommes et femmes....

1.5.1. « Diagnostics des évolutions de l'emploi et du chômage³ » sur les quartiers politiques de la ville de Nantes Métropole

Sur l'ensemble des territoires, le recueil des données et l'analyse faite par le COMPAS-TIS, montrent bien la nécessité d'un travail auprès des publics féminins. Dans la quasi-totalité des

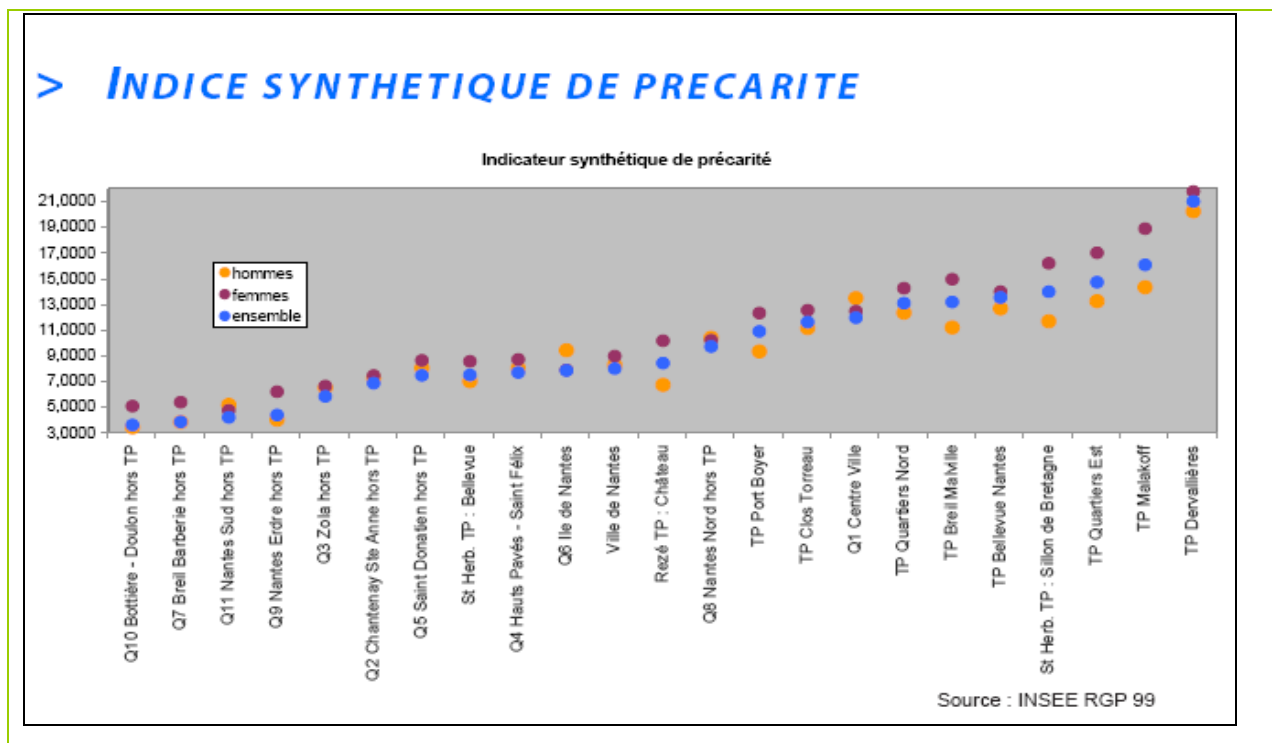
¹ Les chiffres, quand il s'agit des 12 quartiers répertoriés sous le vocable territoire prioritaire (TP), ne concernent que trois villes. Quand on fait la comparaison avec la communauté urbaine on est à l'échelle de 24 villes. Environ 9% de la population de Nantes Métropole habitent dans un territoire prioritaire (TP) mais ces 9% sont sur trois villes et par exemple, sur la seule ville de Saint-Herblain, c'est 20% de la population.

² La remarque vaut pour le rapport de l'observatoire national des ZUS. Par exemple nous avons, page 43, sous le titre « profil des entrants en contrats aidés jeunes et contrats en alternance » deux premières lignes qui donnent le pourcentage hommes et femmes, mais ensuite quand se déclinent les niveaux de formation, la nationalité, la situation avant embauche, aucune indication, on ne sait pas de qui on cause, hormis qu'il s'agit de jeunes. Le rapport hommes/femmes n'est pas systématique.

³ Cette mission confiée par Nantes Métropole à l'agence COMPAS-TIS a été réalisée pour les derniers diagnostics en 2006. Le recueil des données récentes disponibles s'est fait à plusieurs échelles territoriales : l'IRIS 2000 (petit quartier d'environ 1000 à 6000 habitants qui présente une certaine homogénéité en terme d'habitat et population résidente), la Zone Urbaine Sensible (qui peut correspondre à un ou plusieurs IRIS), le niveau quartier prioritaire, le niveau communal, le niveau intercommunal. Il est présenté sous forme de fiches thématiques : jeunes – RMI – chômage – femmes famille – emploi – logement – revenus.

territoires, l'indice de précarité¹ des femmes est supérieur à celui des hommes comme le montre le tableau ci-dessous (illustration 1).

Illustration 1 : indice synthétique de précarité



Source COMPAS-TIS

Le temps partiel est un des indicateurs, signe d'une certaine précarité de l'emploi. Hors fonction publique il révèle souvent un temps partiel subi plutôt que choisi. Sur l'ensemble des territoires prioritaires de l'agglomération nantaise, 49,7 % des femmes salariées sont à temps partiel. Les femmes sont aussi majoritaires dans le dispositif RMI.

C'est dans cette population marquée par la précarité de l'emploi, temps partiel, contrat à durée déterminée (CDD), requalification, que l'on retrouve ce que l'on nomme aujourd'hui les travailleurs pauvres. En 2002 le revenu médian mensuel sur les territoires prioritaires de l'agglomération nantaise était de 749 € il était de 735 € mensuel en 2004.

Dans les quartiers prioritaires, les parents ne « choisissent » pas la garde d'enfant à domicile, en termes de tendance, c'est plutôt l'allocation parentale d'éducation qui est favorisée. Les territoires prioritaires sont des zones où il y a peu d'emplois par rapport au nombre de personnes

¹ A partir du recensement de 1999, l'indice de précarité intègre les indicateurs suivants: le taux d'activité des 20-59 ans, l'indice de chômage des 15-59 ans, la part des contrats précaires, la part des salarié-e-s à temps partiel hors fonction publique, chaque variable étant pondérée pour lui donner le même poids dans le calcul des moyennes.

actives occupées habitant ces quartiers. L'entretien des bureaux, des locaux d'entreprises, emplois de service, à forts taux féminins, se fait tard le soir, tôt le matin et hors quartiers populaires, les centres villes et les zones industrielles. Toutes les contraintes qui pèsent sur les femmes pèsent tout particulièrement sur certaines catégories : les femmes immigrées et les femmes allocataires des minima sociaux, les familles monoparentales qui sont principalement des femmes seules avec enfants, pour lesquelles les articulations vie professionnelle et vie familiale sont plus lourdes en termes financiers et en temps. Le fait d'être pauvre est un facteur aggravant d'une situation inégalitaire qui touche plus globalement les femmes face à l'emploi, dans le cadre des inégalités entre hommes et femmes.

1.5.2. La situation particulière des familles monoparentales

Dans les « zones urbaines sensibles », 30% des familles avec enfants de moins de 25 ans, sont monoparentales, 17% au plan national. *Dans ces zones, les femmes isolées avec enfants cumulent plusieurs handicaps : fort taux de chômage, temps de transport plus long vers les centres villes et les zones industrielles sources d'emploi, infrastructures de garde d'enfants saturées¹.* En moyenne sur les territoires prioritaires de la Communauté Urbaine de Nantes, 38,6 % des enfants vivent dans une famille monoparentale (20,3 % à l'échelle de la communauté urbaine) et 54% des familles monoparentales bénéficient d'un des minima sociaux versés par la Caisse d'Allocation Familiales, que ce soit le Revenu Minimum Insertion ou l'Allocation Parent Isolé (API)².

En 1976, le débat à la création de « l'allocation de parent isolé » s'inscrivait plus largement dans celui des politiques familiales, et celui récurrent de faciliter « le libre choix » des mères de s'occuper de leurs enfants ou d'avoir un travail salarié. Destinée à soutenir les transitions vers l'emploi, l'API, participe, trop souvent, de trajectoires de relégations. Le « choix » de travailler ou non se pose sous l'angle du moindre mal. Faut-il « préférer » l'allocation de parent isolé, avec l'isolement, les difficultés ensuite de retour à l'emploi³ ? Faut-il « choisir » un travail salarié qui est souvent à temps partiel, précaire, et fait courir le risque de perdre des avantages sociaux parce que l'on va dépasser les plafonds de ressources pour en bénéficier ? Malgré ces

¹ EYDOUX Anne, LETABLIER Marie-Thérèse, avec la collaboration de GEORGES Nathalie. *Les familles monoparentales en France*. Centre d'études de l'emploi. Rapport de recherche n° 36. juin 2007. Page 39.

² Allocation s'adressant à toute personne se trouvant seule pour assurer la charge d'un ou de plusieurs enfants ainsi qu'aux femmes seules attendant un enfant. Elle est versée par la CAF ou la MSA et est accordée pour un an ou jusqu'aux trois ans de l'enfant. 99% des allocataires API sont des femmes.

³ Actualités Sociales Hebdomadaires (ASH). Etude de la direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques, DREES. 2002. N° 2408 du 20 mai 2005,

conditions difficiles, le taux d'activité des mères qui élèvent seules leurs enfants reste relativement élevé en France.

Les familles monoparentales sur les quartiers « politique de la ville » vivent une très grande précarité, la situation renforce les fragilités économiques, et c'est bien à ce titre que nous nous y intéressons. Cette précision pour éviter, d'emblée, toute ambiguïté. Il ne s'agit pas de regarder cette catégorie de population sous l'angle du manque d'autorité, qui renverrait à l'autorité paternelle, la force physique et/ou le champ de la psychanalyse freudienne.

Laurent Muchielli ¹ interroge le lien délinquance et famille : *dans la plupart des pays occidentaux, le thème de la dissolution et de la crise de la famille² constitue l'un des archétypes majeurs de la peur des élites devant l'évolution des sociétés modernes.* Sous la thématique « les familles dissociées produisent-elles plus de délinquants que les familles non dissociées » il reprend différentes recherches menées. Les conclusions qu'il en tire :

En bref, nous voulons simplement insister sur le fait que les perturbations psychologiques prennent naissance dans les relations subjectives inter-humaines, et que celles-ci sont très largement indépendantes de la forme juridique que la société donne à ces relations. C'est donc en terme de dynamiques relationnelles que doit être analysée la part que la famille prend éventuellement dans la fabrique de la délinquance.

Cela nous ramène au débat sur la politique de la ville, un problème de cohésion sociale et/ou d'abord de pauvreté ?

Dans le rapport *Les familles monoparentales en France*³ les auteures soulignent, à propos du revenu de solidarité active (RSA⁴) à l'oeuvre à titre expérimental sur certains départements, qu'il n'est pas suffisant en soi pour encourager à reprendre l'emploi pour ce type de familles. En effet d'autres obstacles sont à prendre en compte pour apporter des réponses globales : les horaires de travail, les trajets domicile travail, la garde d'enfants qui reste bien souvent inaccessible financièrement. Élever seule les enfants induit des frais fixes et plus élevés puisque reposant sur un seul parent.

¹ MUCCHIELLI Laurent. *Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable.* Déviance et Société. 2001. Volume 25, pages 209-228.

² Laurent Muchielli rappelle que le modèle traditionnel (mariage indissoluble, travail du père, mère au foyer) est en réalité un modèle de famille bourgeoise (celle qu'a connue Freud à son époque), et qu'il n'a jamais vraiment rendu compte de la vie en milieu ouvrier ou paysan.

³ EYDOUX Anne, LETABLIER Marie-Thérèse, avec la collaboration de GEORGES Nathalie. *Les familles monoparentales en France.* Centre d'études de l'emploi. Rapport de recherche n° 36. juin 2007.

⁴ Le RSA est destiné à terme à se substituer au RMI, il doit par une allocation compensatoire favoriser le retour à l'emploi pour des personnes au RMI qui perdent alors les minima sociaux.

Un tableau sur les situations des femmes, assez sombre et qui justifierait que l'on y soit plus attentif afin de voir quels types de réponses pourraient être mieux apportés.

1.5.3. Les conséquences sociales d'une grande précarité

Si aujourd'hui la précarité est importante, ce n'est pas sans conséquences pour l'avenir. Les inégalités actuelles sur le marché du travail réduiront les pensions et retraites, du fait de carrières plus courtes, plus hachées, de rémunérations moins élevées. Il faudrait donc penser la politique à plus long terme, déjà s'interroger sur la santé fragilisée, des parents, des enfants, une des conséquences des conditions économiques et sociales critiques.

La culpabilité de n'être pas une bonne mère, le stress, l'épuisement physique et nerveux, l'angoisse, la frustration, les privations, les violences, tous ces problèmes qui se gèrent la plupart du temps individuellement, entraînent une perte d'estime de soi, mais aussi une perte du bien être pour les enfants qui récupèrent des mères soit absentes, soit mal en point. Nous pouvons donc raisonnablement penser qu'améliorer la situation des femmes améliorerait la situation des enfants, des conjoints.

Les enjeux de la politique de la ville sont « d'investir » et de parier sur l'avenir, les jeunes font partie de ce pari ainsi que les minorités visibles, mais aussi les femmes.

Dominique Méda, dans son dernier livre, écrit avec Hélène Périvier *Le deuxième âge de l'émancipation*¹, constate la dégradation de la situation des femmes et une dynamique d'émancipation qui stagne depuis les années 90. Si les deux auteures posent un constat évident d'injustice, elles posent aussi l'hypothèse que cette situation fait peser collectivement sur l'avenir de la société *Plus de femmes et d'emploi, ce serait moins de pauvreté, des comptes sociaux plus équilibrés et des investissements d'éducation enfin valorisés.*

¹ MEDA Dominique, PERIVIER Hélène. *Le deuxième âge de l'émancipation, la société, les femmes et l'emploi.* SEUIL, *La République des Idées.* Janvier 2007. 111 pages.

CHAPITRE 2 – UNE SOCIÉTÉ D'INEGALITÉS ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

C'est particulièrement en nous référant à l'analyse proposée par Christine Delphy¹ que nous aborderons les rapports sociaux de sexe entre les hommes et les femmes. Nous analyserons, dans un second temps comment cela se traduit au regard de l'emploi.

Pour ce courant féministe «matérialisme marxiste», le genre précède le sexe puisque les différences entre les corps sont toujours perçues. L'organisation sociale est reconstruite pour reproduire la domination. Les femmes sont une classe constituée par rapport à la domination. Le sexe a une dimension culturelle et sociale.

Nous pensons que c'est l'oppression qui crée le genre ; que la hiérarchie de la division de travail est antérieure, d'un point de vue logique, à la division technique du travail et crée celle-ci : crée les rôles sexuels, ce qu'on appelle le genre ; et que le genre à son tour crée le sexe anatomique dans le sens que cette partition hiérarchique de l'humanité en deux transforme en distinction pertinente pour la pratique sociale une différence anatomique en elle-même dépourvue d'implication sociales ; que la pratique sociale, et elle seule transforme en catégorie de pensée un fait physique en lui-même dépourvu de sens comme tous les faits physiques².

Ce n'est pas le contenu de chaque rôle qui est important mais le rapport entre les rôles des deux groupes. Ce rapport est caractérisé par la hiérarchie et c'est cela qui explique le contenu de chaque rôle et non l'inverse.

La domination nous surprend aussi dans les gestes du quotidien, dans l'intime, une différence mise en jeu, mise en scène comme l'expression d'une prétendue nature. Comment mettre à jour cette construction sociale qui donne à des différences biologiques entre les sexes (entre les races) une si grande importance sociale, instaure, justifie la domination. Celle-ci est visible dans les discriminations à l'œuvre, les différences de salaire, les violences, le faible nombre de femmes élues (malgré la loi sur la parité), le travail domestique qui reste encore l'apanage des femmes.

¹ Christine Delphy est classée dans le courant féministe matérialiste marxiste. Théoricienne et chercheuse, elle a créé avec Simone de Beauvoir, en 1977, la revue *Questions Féministes*, qui se veut toujours, un instrument théorique. Dès 1991 Christine Delphy soutient que le point crucial est le rapport de subordination – le sexe n'étant qu'un indicateur et non un générateur de la différence de pouvoir ; c'est le genre qui construit le sexe et non l'inverse. C'est parce qu'il existe un rapport de subordination entre les genres que le sexe biologique a pris et prend une telle importance. Nous pouvons faire le même parallèle sur la construction du racisme.

² DELPHY Christine. Le patriarcat, le féminisme et leurs intellectuelles. *Nouvelles Questions Féministes*, n°2.

2.1. Une construction sociale

Le corps, premier indicateur du sexe, est un corps construit qui double un rapport social matériel, la division socio sexuelle du travail et la distribution sociale du pouvoir. Cette différenciation ne doit pas être si évidente puisque, dès le plus jeune âge, elle est inculquée et poursuivie tout au long de la vie. La manipulation et le contrôle du corps des femmes sont révélés à travers les mutilations sexuelles, les violences, les transformations corporelles, les vêtements qui empêchent une libre circulation (talons hauts, corsets, voile...), la mode, le maquillage, tout ce qui contribue à la construction sociale du corps. La nourriture n'est pas non plus sans effet sur le marquage des corps (meilleurs morceaux pour les hommes, régimes amaigrissants... pour les femmes..). Cette différenciation permet ensuite de justifier, par l'idée de nature, la moindre corpulence des femmes, leurs moindres succès sportifs qui peuvent s'en suivre.... ou certaines disciplines sportives interdites aux femmes. Les différences sont exacerbées au détriment des similitudes qui ont tendance à être effacées. Les jeux de l'enfance, l'usage qui en est fait, les injonctions, les interdictions régissent la façon de tenir son corps, la bonne et la mauvaise manière selon que l'on soit fille ou garçon¹. Les enfants apprennent aussi assez tôt que la gestion du temps libre est différenciée entre garçon et fille. Les femmes et hommes sont dressés à restreindre leur corps ou au contraire à l'amplifier.

La notion de différence, qui pose la spécificité, est un terme ambigu. Il permet aussi au sexisme (et au racisme) de ne plus parler de sexe (ou de race), mais de différences...sans rien renier des théories liées à la domination.

Depuis l'obtention du droit de vote et d'éligibilité pour les femmes, seulement en 1944, nous avons assisté, en France, à une accélération de l'obtention des droits, grâce aux luttes menées : liberté d'exercer une activité professionnelle, l'autorité parentale qui remplace l'autorité paternelle, principe d'égalité de rémunération, contraception et avortement, égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. De vraies conquêtes, mais qui demeurent inachevées.

Si, aujourd'hui, les Françaises, contrairement à d'autres pays, conjuguent un haut niveau de fécondité et un haut niveau d'emplois, cela cache aussi une situation qui s'est dégradée pour l'emploi, par exemple. *Le sentiment dominant d'une dynamique d'émancipation, sinon*

¹ Voir à ce sujet le livre d'Elena Gianini Belotti, lui aussi toujours d'actualité, *du côté des petites filles*. Édition des Femmes. 1974.

accomplie, du moins irréversible explique en grande partie le fait que la question des inégalités entre les sexes soit absente du débat politique et social¹.

2.2. Travail et genre

Les femmes sont sur représentées dans les formes particulières d'emploi : contrat à durée déterminée (CDD), intérim, stages et contrats aidés, temps partiels subis. Le déroulement de carrière est différent selon que l'on soit homme ou femme, le fameux plafond de verre, et la probabilité pour une femme d'être au chômage augmente avec le nombre d'enfants, c'est un phénomène qui s'inverse pour les hommes. Perdure l'image de l'emploi principal pour les hommes, de l'emploi secondaire pour les femmes. L'arrivée du premier enfant bouleverse dans le couple un équilibre égalitaire qui avait pu s'installer.

Le hors travail permet d'expliquer ce paradoxe, les enquêtes récentes démontrent que les femmes s'occupent toujours largement des tâches qui relèvent de l'entretien et de l'éducation. On reconnaît que les femmes travaillent et on reconnaît toujours que les responsabilités familiales leur incombent. La question est renvoyée à la sphère privée, à la liberté individuelle, et ceci ne fait pas l'objet de débat public.

2.2.1. Des filières scolaires sexuées parce que les métiers sont sexués

En octobre 2005, en France, les femmes représentaient 50,8 % de la population, 46 % de la population active, et 51 % des chômeurs ; il y a un sur chômage des femmes à tous les âges et dans toutes les catégories socioprofessionnelles². Les femmes sont aussi concentrées sur les métiers dits « féminins », où également, les salaires sont moins élevés.

Des emplois féminins concentrés dans certains secteurs. Il s'agit de la ségrégation professionnelle : sur les trente et une catégories que distingue l'Insee, six catégories socioprofessionnelles rassemblent 61% de l'emploi féminin... Près de 71 % des femmes travaillent dans les services, seulement 47 % des hommes, or l'industrie rémunère mieux que les services...Des femmes dont le niveau de salaire est systématiquement inférieur à celui des hommes. A tous les niveaux de diplôme, les hommes perçoivent des salaires plus élevés que les femmes.³

¹ « Op. cit. ».

² Chiffres donnés par Françoise VOUILLOT dans le cadre des cours au DIU égalité des chances entre les hommes et les femmes – 2007.

³ MEDA Dominique. Le temps des femmes, pour un nouveau partage des rôles. Flammarion Essais, 2001., page 26.

Une des raisons invoquées pour expliquer ce chômage des femmes, malgré leur meilleure réussite scolaire, serait leur mauvaise orientation scolaire ; les filles continueraient à s'orienter vers les mêmes catégories de métiers qui ne présentent pas de débouchés. Pour Françoise Vouillot¹, l'orientation est un instrument du genre. Elle pose que l'orientation est socio sexuée parce que le travail est sexué, l'organisation du travail étant bien antérieure à l'orientation. Les filles ne se concentrent pas sur quelques filières, il n'y a que quelques filières sur lesquelles elles peuvent se concentrer. Car si les filières sont normalement mixtes, elles sont néanmoins sexuées.

Les chiffres peuvent être trompeurs tels qu'on les présente habituellement : même si les filles sont minoritaires en S, cette filière reste celle qui est la plus choisie par les filles après la 3^{ème} : en effet, 27% des filles vont en S et seulement 18% des filles vont en Lettres. Mais comme il y a 4% seulement des garçons qui vont en Lettres, les filles se retrouvent 83% dans cette section².

2.2.2. Le féminin (ou le masculin) c'est d'abord l'être perçu

Les différences de rôle et d'activité sont justifiées par des traits psychologiques et comportementaux. Par exemple, une fille qui choisirait de faire « camionneuse », à quelle image sexuelle serait-elle renvoyée³ ? La même question se poserait pour les garçons concernant des secteurs où il va y avoir besoin de main d'œuvre, tous les métiers de service d'aide à la personne ? Pourquoi ne s'y destinent-ils pas, alors que cela résoudrait leur problème de chômage ? L'orientation renvoie bien à un problème identitaire. Chacun projette une image de soi dans l'espace habité par ceux, celles qui exercent déjà cette profession ; et l'image projetée est sexuée. Les choix d'orientation sont bien la conséquence de la division sexuée du travail. Sachant que le moment de l'orientation est aussi celui de la confirmation de son identité sexuée, l'adolescence.

Dans un article paru dans « Bref »⁴ Thomas Couppié et Dominique Epiphane soulignent que, paradoxalement, *il apparaît que les formations les plus mixtes ne préservent pas des disparités traditionnellement observées entre filles et garçons.... Même si ces écarts s'atténuent à mesure que s'élève le niveau de diplôme, les modalités d'accès à l'emploi, aux différentes catégories*

¹ VOUILLOT Françoise. Maîtresse de conférence en psychologie au CNAM, travaille sur la division sexuée du travail, de l'orientation. Reprise de son intervention dans le cours du 16 février 2007 dans le cadre du DIU égalité des chances entre les hommes et les femmes.

² VOUILLOT Françoise. L'enseignement est-il mixte ? Compte-rendu de conférence dans le cadre du colloque du Conseil National des programmes. Site Internet www.chiennesdegarde.org. 27 octobre 2007.

³ Nous avons les mêmes stéréotypes dans les choix de sport dits « féminins ou masculins »

⁴ Journal du Centre d'Études et de recherches sur les qualifications. N° 178. Septembre 2001.

socioprofessionnelles, les risques de chômage, les niveaux de salaire, les statuts d'emplois... sont toujours corrélés au sexe des individus.

Dans cette première partie, nous avons pu voir que tous les signes de précarité, de pauvreté des femmes sont présents, visibles. Mais la politique de la ville, par son histoire, s'intéresserait d'abord à ce qui est dérangeant pour l'ordre social sur les quartiers. Nous sommes encore dans une société où les rapports sociaux de sexe sont producteurs d'inégalités, les rôles sociaux empreints de stéréotypes.

A partir de ce constat, dans la deuxième partie nous allons regarder plus particulièrement les textes de la politique de la ville, les opinions des acteurs qui les conçoivent.

Les matériaux que nous avons choisis de traiter sont complémentaires. Les textes réglementaires, nationaux ou locaux, donnent le cadre, le sens de la politique, les questionnaires ont été adressés aux personnes qui avaient participé, à différents degrés, à l'élaboration du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération nantaise.

L'analyse des textes, le traitement des réponses aux questionnaires doivent donc pouvoir nous éclairer, sur ce qui fonde la politique de la ville, la façon dont il y a ou non prise en compte du public féminin. Nous devrions pouvoir obtenir une photographie assez pertinente de ce qui guide l'action, des priorités.

2EME PARTIE

**LA POLITIQUE DE LA VILLE : VISEE EMANCIPATRICE ET/ OU REGULATION DU
SYSTEME SOCIAL ? QUEL ESPACE POUR LES FEMMES ?**

CHAPITRE 1 – ANALYSE DES TEXTES REGLEMENTAIRES

Dans ce chapitre nous allons nous demander, dans quelle mesure, les textes généraux de la « politique de la ville » rendent possible la mise en œuvre d'actions en direction du public féminin.

Les textes d'orientation et de cadrage de la politique ne sont pas neutres, ils reflètent le regard porté sur les quartiers, les habitants, ils renvoient au sens de la « politique de la ville », pourquoi elle s'est mise en place, ses évolutions. Ils reflètent aussi des points de vue plus individuels empreints de représentations à l'œuvre dans une société donnée.

Pour construire le cadre d'analyse, nous avons repris une étude¹, réalisée en 2005, afin de pouvoir comparer le texte du « Contrat de ville pour l'agglomération nantaise » datant de 2000 et le nouveau « Contrat urbain de cohésion sociale » (Cucs), signé localement en mars 2007. Y a-t-il évolution dans l'appréhension du public féminin ? Nous ferons aussi l'analyse de deux autres textes, le « plan de cohésion sociale », et « l'appel à projet » lié au Cucs, ce qui nous permettra d'avoir des échelles territoriales et des temporalités différentes.

1.1. Les différents textes réglementaires

Le « Contrat urbain de cohésion sociale » de l'agglomération nantaise est un document contractuel entre l'État, Nantes Métropole, les villes², les bailleurs, le Conseil Général, la CAF.

C'est le nouveau cadre de la mise en œuvre des politiques en faveur des habitants des quartiers en difficulté. Cette programmation pluriannuelle sur les quartiers prioritaires identifiera les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés, les porteurs de projets chargés de leur mise en œuvre (EPCI, ville, bailleur, association...) et les financements attendus.³

« L'appel à projet » du Cucs de l'agglomération nantaise 2007 permet de solliciter un financement de l'État, afin de mettre en œuvre le plan de cohésion sociale dans les quartiers, via les priorités suivantes : l'emploi et le développement économique, l'habitat et le cadre de vie, la réussite éducative, la citoyenneté et la prévention de la délinquance, la santé.

Quant au « Plan de Cohésion Sociale », à vocation nationale, c'est le texte de loi présenté en juin 2004 par Jean Louis Borloo, Ministre de la Cohésion sociale. Sous le titre *Les ambitions du plan*

¹ LEJOSNE Ophélie. *La politique de la ville et la prise en compte du public féminin, chroniques de l'ignorance ordinaire*. Université de Nantes, Institut de Géographie et d'Aménagement Régional - maîtrise sciences et techniques Aménagement, 2005.

² Si dans l'ancien contrat de ville 2000-2006 l'ensemble des villes de la communauté urbaine étaient signataires et concernées l'Etat a resserré son intervention aux villes ayant des sites relevant de la géographie prioritaire. Sur des bases statistiques et politiques les quartiers ont été un peu redessinés pour chaque ville et une nouvelle ville a été jugée prioritaire. Quatre villes de l'agglomération nantaise sont donc aujourd'hui concernées : Nantes, Saint Herblain, Rezé, Orvault.

³ Extrait du site de la préfecture de la région pays de la Loire, préfecture de Loire Atlantique. La lettre des services de l'Etat en Pays de Loire et en Loire Atlantique. 2007.

de cohésion sociale nous pouvons lire *Le plan de cohésion sociale se présente donc d'abord comme un dispositif systématique de sortie d'une logique d'assistance : tous doivent pouvoir, sous des formes adaptées, retrouver le chemin de l'activité, aussi modeste soit-elle*¹. Il s'articule autour de trois axes principaux : l'emploi et l'activité, l'accès au logement et l'égalité des chances. Chaque axe décline ensuite des programmes d'actions.

1.2. La méthode d'analyse retenue

Dans les documents précités nous regarderons le choix des termes utilisés, leur fréquence et leur agencement.

*L'analyse catégorielle qui consiste à calculer et à comparer les fréquences de certaines caractéristiques... préalablement regroupées en catégories significatives. Elle se fonde sur l'hypothèse qu'une caractéristique est d'autant plus fréquemment citée qu'elle est importante pour le locuteur. La démarche est essentiellement quantitative*².

Dans un premier temps nous avons totalisé les occurrences³ du terme « femme » et ses déclinaisons. Pour que ce relevé soit significatif, avoir des éléments de comparaison, le décompte a été réalisé pour les populations « jeunes », « étrangers », « immigrés » qui étaient les termes choisis par Ophélie Lejosne.⁴ A cette première liste nous avons ajouté « gens du voyage » et « enfants » qui étaient assez souvent cités dans les nouveaux textes. Nous avons donc la liste suivante des occurrences et déclinaisons (illustration 2, page 29) :

« femmes, féminin, jeune fille, mère⁵ / jeunes, adolescents, mineurs, moins de 25 ans, lycéen / étranger(ère), primo arrivant / immigré(e)s, population issue de l'immigration / gens du voyage / enfants».

Dans un second temps pour le mot « femmes » nous avons regardé la façon dont il apparaissait : dans le corps du texte, dans le titre, dans les intitulés. Chaque occurrence a été classée dans l'axe thématique d'apparition (illustration 5, page 30).

1.3. Le calcul des occurrences, résultats

A la lecture du tableau, page suivante (illustration 2), la première remarque est la prédominance du terme « jeunes » qui apparaît toujours plus fréquemment, dans l'ensemble des textes. Dans

¹ Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. *Plan de cohésion sociale*. 2004. page 5.

² QUIVY Raymond VAN CAMPENHOUDT Luc. Manuel de recherche en sciences sociales. Dunod. 3^{ème} édition. 2006. 253 pages. Page

³ Occurrence : en linguistique c'est un emprunt à l'anglais « occurrence » appliqué par les linguistes américains à l'apparition d'une unité dans le discours.

⁴ « Op. cit. »

⁵ à part nous avons relevé le terme de famille monoparentales, car même si cela n'est pas explicité dans les textes nous savons qu'à plus de 90% des cas, ces familles sont composées de femmes seules avec enfants.

l'analyse en 2005¹ il apparaissait que « l'appel à projet » est le document qui laisse la plus grande place au public féminin.....*c'est un document opérationnel qui oriente les concepteurs de projets... La raison d'être d'un tel document est donc d'apporter des précisions ... des références concrètes aux publics visés semblent donc incontournables dans un tel document. Les mêmes conclusions peuvent être tirées en 2007².*

2007 les occurrences dans les textes							
	femme(s) féminin, jeune fille	jeune(s) adolescent(s) mineur(s), moins de 25 ans lycéens	étranger(s), étrangère(s) primo arrivants	immigré-e-s population issue de l'immigration	gens du voyage	enfants	familles monoparentales
plan de cohésion sociale juin 2004, 45 pages	17	56	2	7			
contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération nantaise 50 pages	11	55	16	14	4	12	2
politique de la ville, appel à projet 2007, 47 pages	12	22	2	1	3	2	
site Internet préfecture de Loire atlantique présentation des CUCS 3 pages - et dossier de presse 9 pages		17		lutttes contre les discriminations comme axe transversal			

Source et réalisation Claudine Picherie – mars 2007

Illustration 2 : Analyse des occurrences dans les textes

Le site Internet de la préfecture que nous avons consulté, en avril 2007, citait les jeunes, les lutttes contre les discriminations comme « axe transversal ». De quoi parle-t-on quand il s'agit de discrimination ? De discriminations sexistes ou ethniques ?

Le contrat urbain de cohésion sociale³ est un document qui se présente en deux parties, la première, que nous avons analysée ci-dessus, donne la philosophie et les enjeux, décline les axes sous la rubrique « mobiliser les politiques publiques ». La deuxième partie du texte aborde les projets de territoire, par quartier.

¹ « Op. cit. »

² Il faut rappeler que le plan de cohésion sociale et l'appel à projets sont des documents rédigés par l'État ; le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (et l'ancien contrat de ville) relève lui principalement, en terme d'élaboration, des collectivités locales et de Nantes Métropole.

³ Il nous faut apporter une précision concernant le contrat urbain de cohésion sociale : nous avons travaillé en avril 2007 sur le document imprimé à l'époque en format A4. Depuis le texte a été imprimé en format A5. Il n'y a donc pas forcément concordance des pages, il faut se référer aux thématiques et chapitres.

Cette deuxième partie présentée dans le tableau suivant (illustration 3) est tout aussi révélatrice de la prédominance du terme « jeunes ».

2007 : les occurrences dans le texte du contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération nantaise : les projets de territoire des 16 quartiers prioritaires							
Occurrences	femme(s) féminin, jeune fille	jeune(s) adolescent(s) mineur(s), moins de 25 ans lycéens	étranger(s), étrangère(s) primo arrivants	immigré-e-s population issue de l'immigration	gens du voyage	enfants	familles monoparentales
TOTAL	20	115	3	2	3	30	22

Source et réalisation Claudine Picherie –mars 2007

Illustration 3 : Analyse des occurrences dans les projets de territoires

Si le « contrat urbain de cohésion sociale », signé en 2007, laisse une plus large part au public féminin que l'ancien « contrat de ville » qui ne comportait que trois fois le terme « femmes » tout au long de ses 49 pages, le terme « jeunes » apparaissant dix fois plus, cela reste toutefois à relativiser, surtout si nous regroupons des catégories dans l'illustration 4:

- jeune(s) adolescent(s) mineur(s), moins de 25 ans lycéens	55
- enfants	12
total	67
- étranger(s), étrangère(s) primo arrivants	16
- immigré-e-s population issue de l'immigration	14
- gens du voyage	04
total	34
- femme(s) féminin, jeune fille	11
- familles monoparentales	2
total	13

Source et réalisation Claudine Picherie –mars 2007

Illustration 4 : occurrences regroupées par catégories

1.4. Les analyses thématiques, résultats (voir illustration 5, page 31)

Dans le tableau, page suivante, nous pouvons constater que le mot « femme » est plus souvent dans le corps de texte qu'en titre ou intitulé. Quand les femmes sont nommées c'est, par exemple, pour le « plan de cohésion sociale », principalement à LA page 26. Sur un total de 45 pages, sept reprennent l'occurrence. Nous verrons dans l'analyse plus fine des textes règlementaires que c'est souvent en rapport avec une orientation précise.

les thématiques et les terminologies dans le texte											
plan de cohésion sociale juin 2004 45 pages				contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération nantaise 2007/2009, 50 pages				appel à projet 2007 du contrat urbain de cohésion sociale - 47 pages			
termes relevés dans le texte	page	position dans le texte	thème	termes relevés dans le texte	page	position dans le texte	thème	termes relevés dans le texte	page	position dans le texte	thème
femmes	1	titre	axe 1	femmes	9	corps de texte	transversal	femmes	4	corps de texte	présentation
femmes	1	titre	axe 1	femmes	19	corps de texte	1 et 4	femmes	5	corps de texte	présentation
femmes	2	intitulé		jeunes filles	38	corps de texte	axe 4-2	femmes	16	corps de texte	axe 1
femmes	7	intitulé		femmes	39	corps de texte	axe 4-2	femmes	16	corps de texte	axe 1
femmes	8	titre	axe 1	féminins	42	corps de texte	axe 5	femmes	18	intitulé	axe 4-1
femmes	8	titre	axe 1	femmes	44	corps de texte	axe 6	femmes	20	titre	axe 8 transversal
femmes	10	corps de texte	axe 1	femmes	44	corps de texte	axe 6	femmes	20	intitulé	axe 1
femmes	24	corps de texte	axe 1	femmes	45	corps de texte	axe 6	femmes	20	corps de texte	axe 1
femmes	26	titre	axe 1	femmes	45	corps de texte	axe 6	femmes	20	corps de texte	axe 1
femmes	26	titre	axe 1	femme d'origine immigrée	48	corps de texte	axe 7	femmes	20	intitulé	axe 4
femmes	26	titre	axe 1	femmes	50	corps de texte	axe 7	femmes	42	corps de texte	axe 5
femmes	26	corps de texte	axe 1					femmes	45	corps de texte	axe 4
femmes	26	corps de texte	axe 1								
femmes	26	corps de texte	axe 1								
femmes	26	corps de texte	axe 1								
femmes	26	corps de texte	axe 1								
femmes	26	corps de texte	axe 1								
femmes	26	corps de texte	axe 1								

sources et réalisation Claudine Picherie – mars 2007

AXES PRIORITAIRES CUCS 2007	
axe 1	favoriser l'accès à l'emploi et au développ. économique
axe 2	améliorer l'emploi et le cadre de vie
axe 3	assurer la réussite éducative et l'égalité des chances
axe 4-1	mieux prévenir la délinquance
axe 4-2	favoriser l'accès à la citoyenneté
axe 5	favoriser la prévention et la promotion de la santé
axe 6	lutter contre la précarité
axe 7	réussir l'intégration et lutter contre les discriminations
axe 8	axe transversal, femmes et jeunes

Illustration 5 : analyse thématique des textes

1.4.1. Le plan de cohésion sociale

Sur un total de 45 pages, les premières où « femme » apparaît sont dans le cadre d'un discours général de présentation (pages 2 et 7) :

Un pays n'est puissant que par les hommes et les femmes qui le composentPuisqu'il n'est de richesses que d'hommes¹, anticipons les besoins de ressources humaines..... la France ne doit pas être la juxtaposition d'individus égoïstes et rivaux, mais la réunion d'hommes et de femmes animés par la même fierté d'appartenir à la République.

C'est dans l'axe « emploi » que l'on retrouve principalement les occurrences « femmes », particulièrement la page, 26, qui titre, et c'est en même temps le programme décliné, « favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ». Il est rappelé l'intérêt du travail des femmes, les freins à l'emploi et les discriminations qu'elles subissent. Il est ensuite proposé un certain nombre de mesures en faveur de la création d'entreprises, pour supprimer les incidences de la maternité sur le travail des femmes. Il est souligné de *valoriser l'activité des femmes, par la prise en compte de l'expérience familiale dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience*. Alors que le titre de ce programme est *favoriser l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes*, nous en restons plutôt à la notion de conciliation des temps, pour les femmes, qui ne questionne pas la place et rôle des hommes. Il est intéressant de mettre ce programme (11) en relation avec le programme (9²) qui s'intitule « *accélérer le développement des services* »

La France compte encore trop peu d'emplois dans les services aux particuliers de tous typeLe bénéfice que l'on peut attendre d'une plus forte consommation de services est considérable : création de postes de travail en grand nombre dans les secteurs non exposés à la concurrence internationale, nouvelles possibilités d'activité pour les personnes peu qualifiées, meilleure articulation, pour les femmes notamment, entre la vie personnelle et vie professionnelle, augmentation de l'offre de travail.

Quand les politiques publiques s'intéressent aux tâches « assignées » aux femmes (soins aux enfants, aux personnes âgées), elles présentent certes un objectif de développement économique, de création d'emploi, mais elles ont aussi pour conséquence de réassigner les femmes à la prise en charge de la dépendance. Une continuité du travail domestique (privé) gratuit par un travail qui est précaire. En effet, ces métiers demandent des qualités certaines, mais qui ne sont pas toujours reconnues, parce que souvent acquises dans la sphère privée, et donc considérées comme « naturelles ».

¹ C'est nous qui soulignons !

² Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Plan de Cohésion Sociale. 2004.page 24.

1.4.2. Le « Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération nantaise »

Dans le « Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération nantaise », dès le début du document sous le titre *Ambition et portée du CUCS – une situation sociale toujours difficile*, il est fait référence aux violences urbaines de 2005 ce qui, de fait, donne une orientation au document.

C'est dès la page sept que les jeunes sont nommés comme étant un public prioritaire autour de l'insertion économique et quand il est question des ruptures éducatives et sociales. Le mot est neutre, il ne précise pas garçon ou fille. Page neuf il est rappelé les différentes thématiques qui sont retenues et il est précisé *dans chacun de ces thèmes, la place des femmes et des jeunes fait l'objet d'une attention particulière.*

Alors que nous aurions pu penser les voir apparaître dans l'axe « emploi », les femmes sont principalement citées dans l'axe six « lutter contre la précarité », pour préciser que cela concerne *les femmes seules, sans emploi et / ou en contrats précaires, à temps partiels et confrontées aux difficultés de garde des enfants.* Dans l'axe « emploi » il est précisé qu'un effort particulier sera fait sur les quartiers prioritaires, que *les réponses prendront en compte les freins à l'emploi identifiés par les acteurs locaux et notamment les problématiques de mobilité, de garde d'enfants, de maîtrise de la langue, ou encore celles liées à l'état de santé physique et mental.* Quand il est question du soutien à l'insertion professionnelle des publics spécifiques dont les sortants de prison et les gens du voyage, on y précise que *l'action déjà initiée dans le cadre du CIDF concernant l'insertion des femmes victimes de violences familiales sera poursuivie.*

L'axe quatre, « prévention de la délinquance, favoriser l'accès à la citoyenneté », vise particulièrement les jeunes et le « vivre ensemble ». *Il s'agit de soutenir les pratiques émergentes (futsal, full-contact, etc.) tout en les ouvrant à d'autres populations et de favoriser la pratique des jeunes filles peu présentes à l'heure actuelle.*

Yves Raibaud,¹ reprend cette question de cultures urbaines, qui font aussi une ville au masculin :

Pendant que les débats sur la place des femmes dans la cité peinent à aboutir sur des actions concrètes – se mettent en place des aménagements et des équipements qui se pensent neutres mais

¹ RAIBAUD Yves. *Cultures urbaines : la ville au masculin ?* GILLET Jean-Claude, RAIBAUD Yves. *Mixité, Parité, Genre dans les métiers de l'animation*. L'Harmattan, Animation et Territoires. 2006. 222 pages. Page 139.

ne le sont pas : lieux de répétition des musiques amplifiées, skate parcs, Conçus pour « tous les jeunes » ils sont plébiscités pour leur utilité sociale et leur capacité à canaliser les manifestations de violence et d'incivilité vers des activités d'expression sportive et culturelle. Ils perpétuent ainsi le principe de la suppression du genre (qui participe à l'invisibilité des filles sur l'espace public) et valorisent implicitement la « masculinité » comme « noblesse » (Pierre Bourdieu, 1999) mais peut-être aussi le virilisme, le sexisme ou l'homophobie.

Sous l'intitulé « l'objectif est de soutenir les relais entre habitants et institutions », les femmes sont qualifiées de *relais importants et privilégiés de la vie des quartiers ainsi qu'on le constate par le nombre de leurs micro-réalisations qu'il convient de conforter et d'accompagner*. Nous retrouvons ici la notion de « femmes relais, femmes médiatrices ».

L'axe sept « réussir l'intégration et lutter contre les discriminations » précise que cela concerne *les populations étrangères ou immigrées dans un processus d'intégration subissant des discriminations liées à une origine supposée ou avérée*. Quand les femmes sont citées c'est dans le but *d'améliorer l'accueil et favoriser l'intégration* pour une prise en compte particulière de certains publics : *migrants vieillissants, jeunes et femmes d'origine immigrée*.

Quand il s'agit de « promotion de la santé » les femmes apparaissent, seulement, sous la rubrique prévention des cancers féminins... ! Il y aurait pu avoir matière à d'autres propositions, entre autres autour de la gynécologie, sexualité, maternité, surmenage, fatigue....

1.4.3. Les projets de territoires du « Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération nantaise »

La deuxième partie du Contrat Urbain de Cohésion Sociale présente les différents quartiers concernés par la politique de la ville sous la forme, pour chacun, d'un diagnostic et enjeux, desquels découlent des orientations. Rappelons-nous que dans le calcul des occurrences, le terme « jeunes » totalisait 122, le terme « femmes » 20.

Les éléments statistiques présentés ne prennent pas en compte le genre comme critère, il est seulement fait mention du pourcentage de familles monoparentales sous la rubrique « démographie ». Certains projets de territoires ne font aucune mention du public féminin. Si nous retrouvons la mention « femmes » dans les parties « diagnostic » (allocataires principales du RMI, bénéficiaires principales des minima sociaux, temps partiels...). Nous ne retrouvons pas ensuite beaucoup de préconisations en réponse. Deux quartiers proposent d'agir sur les freins à l'emploi .. *parmi lesquelles les problématiques de mobilité, de garde pour les mères de famille, santé, discriminations*. C'est plutôt sous l'angle *les rapports filles/garçons* que nous pouvons

lire des actions. Ce qui est intéressant en soi mais peut être réducteur, surtout si cela est regardé par rapport aux jeunes des minorités visibles ?

Un projet liste « 12 points diagnostics », qui ciblent les jeunes et les familles monoparentales. Mais, quand on s'attend à un écho dans la deuxième partie « orientations stratégiques », nous ne retrouvons rien de spécifique pour les publics féminins, mais beaucoup d'axes de travail en direction des jeunes. Le même constat peut être fait pour d'autres sites. Un projet de territoire propose des actions qui prennent en compte la précarité des femmes de façon plus globale.

Quand Ophélie Lejosne avait réalisé son mémoire en 2005, elle concluait à une frilosité des textes *Ces textes généraux, d'orientation et de cadrage de la politique de la ville, n'ont pas démontré un engagement fort et affirmé de leurs rédacteurs en faveur du public féminin¹*. Le constat reste pertinent.

La lecture du Contrat urbain de cohésion sociale, particulièrement les projets de territoire, laisse songeuse. C'est comme si le regard était faussé, quand il s'agit des quartiers populaires, happé par la problématique « jeunes », « risque de délinquance » ! Des éléments sont là, les chiffres sur la précarité, et ne sont pas particulièrement utilisés. Nous pourrions postuler que croire c'est voir, que les présupposés que nous avons, les représentations sociales sont responsables de ce que nous voyons... ou ne voyons pas. Les jeunes sont visibles, dérangent, interpellent, occupent l'espace, agacent les politiques. Nous finissons par être persuadés qu'ils sont la banlieue, en oubliant la grande pauvreté qui est vécue... par eux et par leurs parents.

Nous pouvons conclure qu'entre les textes de 2000, 2004 et 2007, rien n'a vraiment changé. Entre temps, ont eu lieu les émeutes de fin 2005, qui ont sans doute encore renforcé l'image des banlieues ? Et recentré les actions vers les publics de jeunes, garçons.

1.4.4. L'appel à projets 2007 du contrat urbain de cohésion sociale, et les actions proposées dans ce cadre

Après une analyse thématique de l'appel à projets 2007 de l'agglomération nantaise, nous avons regardé les actions proposées pour financement, pour l'ensemble des 16 quartiers de l'agglomération nantaise. Les promoteurs de ces actions sont ceux-là même qui ont écrit, pour partie, les projets de territoire dont nous venons de faire l'analyse.

Dès la présentation de l'appel à projets², qui a pour but de mettre en œuvre sur les quartiers le plan de Cohésion Sociale, il est rappelé les priorités, et qu'au sein des différents axes *de façon*

¹ « Op. cit. »

² Préfecture de Loire Atlantique, politique de la ville. Appel à projet 2007.47 pages.

transversale, la lutte contre les discriminations, la précarité, la place des femmes et des jeunes, feront l'objet d'une attention particulière. Les actions qui seront présentées par les différents promoteurs devraient donc se référer à ce document, aux priorités, pour être éligibles.

Le document reprend ensuite les priorités, sous forme d'axes de travail. C'est principalement dans l'axe « l'accès à l'emploi et le développement économique », que le terme « femmes » est cité dans la rubrique « offrir un appui technique à la recherche d'emploi, améliorer l'offre d'emplois et le recrutement des femmes ».

Page 20, il est rappelé les axes transversaux : *réussir l'intégration, lutter contre les discriminations et améliorer la situation des femmes* », à travers lesquels il s'agit de favoriser l'égalité des chances au logement, l'emploi, l'éducation, la culture, la santé. Pour l'axe « accès à l'emploi » il est spécifié d'agir sur les freins à l'emploi *par le développement de structures de proximité multi accueils, les modes de garde, les navettes collectives pour répondre aux difficultés auxquelles elles sont confrontées.*

Nous avons souligné le « elles » qui montre que l'on continue à ne poser ce problème qu'aux femmes.

« L'appel à projets 2007 » semble assez ouvert et constructif dans la prise en compte des situations particulières féminines. Mais quand nous lisons la dernière partie du document, les annexes « objectifs et indicateurs de la politique de la ville », extraits de la loi du 2 août 2003, si nous retrouvons des indicateurs de résultats concernant les jeunes, les étrangers demandeurs d'emploi, pour ce qui concerne le public féminin c'est seulement, et de façon minimale, dans l'axe « santé » et « sécurité et tranquillité publique ». Nous retrouvons la même construction que nous avons avec les projets de territoire.

Parmi les réponses à cet « appel à projet », quand nous avons recensé les actions, nous avons environ 385 actions, dont 47 concernant les femmes¹ (illustration 6, page 37). Pour recenser les publics, nous avons repris le classement proposé par le dossier de demande de subvention de l'appel à projets qui définit les publics destinataires.

A la lecture de cette liste, « tous publics d'un quartier / personnes issues de l'immigration / familles / jeunes / femmes / personnes âgées / inter génération / personnes au chômage / gens du voyage », une première remarque nous vient à l'esprit, peut-on mettre toutes ces « catégories » au même

¹ Chaque projet présenté a été répertorié et classé en fonction du public ciblé en dominante, classé plusieurs fois si plusieurs publics étaient clairement répertoriés

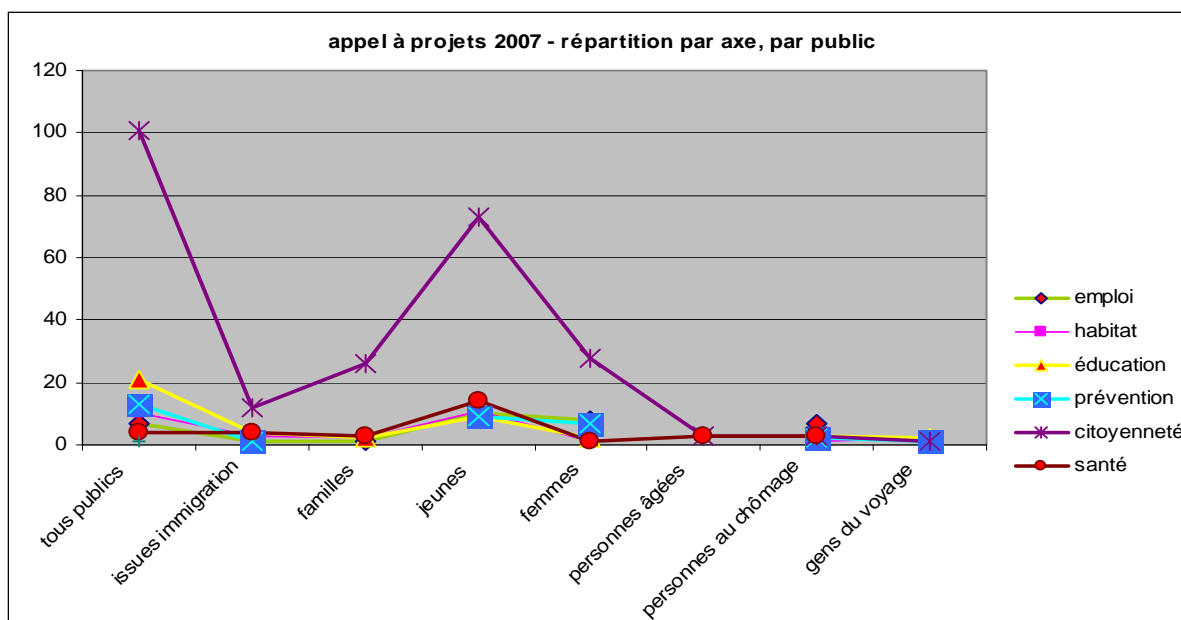
niveau ? Le genre est premier dans la perception, il peut s'agir d'un jeune, d'une personne âgée, d'une personne au chômage, etc.... mais on est d'abord homme, ou femme. Les femmes sont-elles une catégorie ?

Si les « marges » mettent en avant leurs particularismes ou leurs différences, le « centre » lui n'est jamais nommé.¹ Le groupe adulte, blanc, de sexe mâle, catholique, de classe bourgeoise, sain d'esprit et de mœurs, est donc cette catégorie qui ne se définit pas comme telle et fait silence sur soi-même.

Une seule action, sur les 385, cible clairement un public *d'hommes rencontrant des difficultés d'insertion sociale* », il s'agit de « *valoriser l'estime de soi pour un public masculin.*

Quand nous avons fait l'analyse de la politique de la ville, au chapitre précédent, nous avons rappelé la redéfinition de l'action publique, et ses priorités. Comment, de rapports de domination, de conflits de classes, nous sommes passés à la gestion du lien social, à l'éducation à la citoyenneté. Le graphique (illustration 6) est révélateur de cette inflation. Les femmes sont, elles aussi, principalement répertoriées dans l'axe « citoyenneté ». Et si nous regardons les publics désignés dans les projets présentés, ce sont d'abord « les jeunes ».

Illustration 6 : appel à projets répartition par public et par thème



Source et réalisation Claudine Picherie –mars 2007

¹ KEBSBZA Horia. *L'universel lave-t-il plus blanc ? Race, racisme et système de privilèges*. Mémoires du séminaire du CEDREF (ré)articulation des rapports sociaux de sexe, classe et « race » - repères historiques et contemporains. 2005-2006.

Après l'analyse des textes réglementaires, nous avons une cible, la population « jeunes » qui ressort clairement de tous les documents. Quand il est question de « quartiers sensibles » nous avons bien des liens qui se font, avec jeune, garçon, issu de l'immigration (les questions de discrimination sont nommées) avec beaucoup d'actions autour de la citoyenneté, de l'éducation. La « politique de la ville », une politique publique, d'abord pour éviter les désordres en banlieues ?

Si les femmes sont citées, dans certains diagnostics, en terme d'attention particulière à leur apporter (mais toujours en parallèle avec les jeunes) nous ne retrouvons pas forcément ensuite de projets précis, assez peu autour des questions de l'emploi, de l'insertion, des freins à l'emploi. Quand des préconisations sont faites, elles sont beaucoup de l'ordre de la conciliation, comment aider les femmes à mieux gérer, et sur l'emploi, les projets ne sont pas très innovants. Nous avons pourtant des diagnostics réalisés par le COMPAS-TIS, qui viennent étayer le fait qu'il serait nécessaire de développer un travail pour l'égalité dans ce domaine.

Cette « ignorance » dans les quartiers populaires, que l'on retrouve plus globalement dans la société, est ici plus lourde de conséquences, parce qu'en rapport avec une précarité plus importante.

CHAPITRE 2– PRIORITES D' ACTIONS, PUBLICS DESTINATAIRES : POINT DE VUE D' ACTEURS DE LA « POLITIQUE DE LA VILLE » SUR L' AGGLOMERATION NANTAISE

En complément de l'analyse des textes réglementaires, nationaux et locaux, et pour mieux comprendre la façon dont les femmes sont prises en compte dans le cadre de l'action publique « politique de la ville », nous souhaitons connaître les opinions des acteurs locaux.

2.1. La méthode retenue

Un questionnaire a été élaboré qui cherchait à s'adresser aux personnes qui avaient participé à l'élaboration du « Contrat urbain de cohésion sociale » sur l'agglomération nantaise, pour les quatre villes concernées, le Conseil Général, l'État, Nantes Métropole.

2.1.1. Élaboration et traitement du questionnaire

Nous avons élaboré le questionnaire plutôt sous forme de questions ouvertes ou semi-ouvertes, afin d'induire le moins possible, de laisser plus de liberté aux personnes dans leur réponse. Les questions, posées sous des angles différents, devaient nous permettre de faire ensuite des recoupements dans les réponses.

Pour rédiger le questionnaire, nous nous sommes référée à « l'appel à projets de l'agglomération nantaise 2007 » et au « Contrat urbain de cohésion sociale » et avons repris les axes prioritaires et publics destinataires spécifiés :

- « Favoriser l'emploi et le développement économique - Améliorer l'habitat et le cadre de vie - Assurer la réussite éducative et l'égalité des chances - Mieux prévenir la délinquance - Favoriser l'accès à la citoyenneté - Favoriser la prévention et la promotion de la santé - Lutter contre la précarité - Réussir l'intégration et lutter contre les discriminations »,
- « Tous publics - Personnes issues de l'immigration - Familles - Jeunes - Femmes - Personnes âgées - Gens du voyage - Personnes au chômage ».

Sur les huit questions posées, cinq demandaient plus précisément un avis sur les publics destinataires de la « politique de la ville », les choix d'axes prioritaires. Le public féminin serait-il concerné ?

Une question portait sur la définition de la « politique de la ville », une autre sur celle du concept « d'égalité des chances », repris dans l'intitulé de la nouvelle structure mis en place par l'État pour gérer les actions de la « politique de la ville » : « Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances ». A partir des définitions données, peut-on définir un public cible ? De quelle égalité des chances est-il question ? Entre qui ? Le public féminin est-il apparent dans ces définitions ?

Dans une dernière question, nous rappelions que le « Contrat urbain de cohésion sociale » précise que dans chacun des axes retenus comme prioritaires *la place des femmes et des jeunes doit faire l'objet d'une attention particulière*. Nous avons proposé des explications pour justifier cette attention particulière, qui renvoient aussi à des publics plus caractérisés, par exemple

« jeunes ayant participé aux émeutes », « les mères ». Nous avons proposé un modèle d'échelle d'attitude afin de voir pour chacun-e quel était le niveau d'adhésion à ces affirmations.

Dans le courrier¹ qui accompagnait le questionnaire nous rappelions qu'il s'agissait d'un travail sur les axes prioritaires et les publics destinataires : *comment l'action publique répond aux difficultés que rencontrent les habitants sur les quartiers prioritaires*. Nous n'avons pas spécifié notre intérêt particulier sur les questions d'égalité des chances entre les hommes et les femmes afin de ne pas influencer les réponses.

2.1.2. Échantillon

Pour établir une liste assez précise et représentative, nous avons repris celle, déjà établie par Nantes Métropole, quand l' élu référent a invité, pour la signature officielle, les personnes qui avaient participé à l'élaboration du Cucs. Le questionnaire a donc été adressé à ces 45 personnes, 40 cadres et 5 élu-e-s (illustration 7)

Illustration 7 : questionnaires envoyés et réponses

	questionnaires envoyés	réponses	personnes "excusées"	Non-réponses
Conseil général	3	1		2
4 villes	19	7	4	8
État	11	2	3	6
Nantes métropole	12	2	4	6
total	45	12	11	22

Source et réalisation Claudine Picherie – septembre 2007

Adressé début juin, individuellement, par messagerie, fin août nous avons douze réponses, onze personnes se sont excusées², vingt deux personnes n'ont pas répondu³. Nous regrettons de n'avoir aucune réponse des cinq élus sollicités des institutions, même si l'élaboration du

¹ Le courrier et le questionnaire sont en annexe.

² Une personne avait quitté ses fonctions et le département, deux personnes m'ont répondu qu'elles étaient peu concernées, ce qui était vrai ; je n'avais pas eu la bonne adresse pour quatre personnes ; quatre autres nous ont dit qu'elles répondraient et n'ont pas trouvé le temps ou ont changé d'avis.

³ Les explications qui peuvent être avancées : la période d'été, pendant lesquelles les personnes sont souvent assez sollicitées avant de partir en vacances, d'autres ont pu trouver qu'elles étaient assez éloignées de ce questionnement (et parmi la liste, cela peut en effet se vérifier). Enfin le questionnaire était un peu difficile, il demandait de prendre du temps pour répondre, de s'impliquer, la plupart des questions étant ouvertes. Certains ont pu trouver que cela était engageant même si nous avions précisé la confidentialité

« Contrat urbain de cohésion sociale » a surtout été le fait des techniciens, les élus validant le document final. Sans doute pour les élus aurions-nous pu proposer des entretiens.

Les personnes qui ont répondu sont très majoritairement issues de filières « sciences humaines », puis « gestion, économie », « urbanisme » ; parmi les personnes qui le précisent, trois ont des diplômes au-delà de la licence, deux le niveau maîtrise, une personne un doctorat.

Nous avons codé les questionnaires, de 1 à 12 par ordre d'arrivée, M pour homme, et F pour femme. Par confidentialité à l'égard des personnes qui ont accepté de répondre, et comme nous leur avons annoncé, nous n'avons pas indiqué les institutions d'appartenance¹ pour qu'il ne soit pas possible de les identifier.

M1	M2	M3	F4	M5	M6	F7	M8	F9	M10	M11	M12
50-60 ans	40-50 ans	40-50 ans	40-50 ans	50-60 ans	30-40 ans	50-60 ans	40-50 ans	30-40 ans	30-40 ans	50-60 ans	50-60 ans
Techn central	Techn central	Techn. Quartier	Techn. Quartier	Techn Central	Techn Quartier	Techn. quartier	Techn central	Techn. Quartier	Techn Central	Techn. Quartier	Techn central

Source et réalisation Claudine Picherie –septembre 2007

Illustration 8 : codage des questionnaires

Les douze questionnaires nous permettent d'avoir une assez bonne représentation des institutions impliquées, avec pour moitié les personnes en charge de la « politique de la ville » sur les quartiers, l'autre groupe étant plutôt en responsabilités en central de leur institution. Les trois femmes qui ont répondu travaillent sur les quartiers, elles sont un quart des répondants, ce qui correspond à l'échantillon de départ qui avait été ciblé.

2.1.3. Les indicateurs

Comme révélateur du niveau d'importance accordée, nous avons regardé si l'occurrence « femmes » était citée, combien de fois, combien de fois par rapport aux autres publics, dont les jeunes.

Quand les femmes étaient citées, pourquoi, en référence à quel axe prioritaire ? Quels étaient les arguments avancés pour les prioriser ? Cela faisait-il référence à des rôles sociaux particuliers ? Nous avons aussi regardé là où elles n'étaient pas citées et ce qui n'était pas dit, par exemple dans l'axe emploi, parlait-on des freins à l'emploi, et sous quelle forme ? Comment était ou non prise en compte l'inégalité ? Quand il était question des jeunes, restait-on dans la neutralité ?

¹Cela n'a pas d'incidence particulière dans les résultats.

2.2. Résultats des questionnaires

L'ensemble des réponses¹ a été décrypté, et analysé sous l'angle du calcul des occurrences et / ou de l'analyse thématique. Nous avons ensuite regroupé les réponses sous quatre grands thèmes, les axes prioritaires, les publics destinataires, le public « femmes », la « politique de la ville et l'égalité des chances ».

2.2.1. Les axes prioritaires, l'emploi et la réussite éducative

Neuf axes de travail étaient proposés que nous demandions de classer. La priorité «P1» étant considérée comme l'axe de travail le plus important *pour être facteur d'amélioration de la vie des habitants*, « P9 » la moins importante. Le tableau suivant (illustration 9) totalise le nombre de fois où l'axe est classé dans chaque priorité² (par exemple « emploi et développement économique » a été classé par 6 répondants en priorité 1).

Illustration 9 : axes prioritaires pour améliorer la vie des habitants

Source et réalisation Claudine Picherie – septembre 2007

axes prioritaires	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
emploi et développement économique	6	1	2	2	1				
réussite éducative, égalité des chances	3	2	2	2	1			2	
lutter contre la précarité	2	3		2	2	2			
habitat et cadre de vie		2	3	1	2	1	2	1	
favoriser l'accès à la citoyenneté	2		1	1	2	1	2	1	1
renouvellement urbain		1	2	1	2		2	1	3
réussir l'intégration et lutter contre les discriminations		2	2	1	1	2	3		1
prévenir la délinquance					1	2	2	4	2
prévention et promotion de la santé					1	2	2	4	2

Nous ne pouvons que marquer une certaine surprise quand la « prévention de la délinquance » est à ce point non priorisée. En effet, cet axe bénéficie de budgets importants, cette thématique est sensible politiquement quand il est question des jeunes. La santé est toujours très minorée, tant dans les actions, que dans les textes règlementaires. Sans doute est-il perçu plus intéressant de mettre d'abord l'accent sur les causes de la précarité, que sur ses conséquences ?

Les axes « renouvellement urbain » et « réussir l'intégration et lutter contre les discriminations » sont dans la même moyenne. Il y a une certaine logique car le renouvellement urbain insiste

¹ Documents en annexe.

² Une personne n'a indiqué que cinq priorités, une autre a proposé un classement en doublon (1 et 1bis, idem pour P3 et P7).

fortement sur la mixité sociale. L'arrivée de nouvelles populations, à revenus supérieurs, devant donner une autre image du quartier, casser le « ghetto ». « Réussir l'intégration et lutter contre les discriminations » peut se traduire en termes de responsabilités partagées, il faut que les minorités visibles s'intègrent, et il faut aussi lutter contre les discriminations qu'elles vivent. Les deux axes ciblent les minorités visibles. « L'habitat » est un domaine important qui reste un rempart contre la précarité, particulièrement aujourd'hui avec la pénurie de logements sociaux. Cet axe est à relier à celui sur le « renouvellement urbain » qu'il doit accompagner en termes d'amélioration de la gestion de l'espace urbain et de l'habitat, de relogement, de politique de peuplement pour assurer la mixité sociale. Il s'agit de concilier le droit au logement et l'équilibre social des quartiers.

Sous la notion de « citoyenneté », qui est assez vaste, chacun peut y voir différents sens (de la participation associative aux problèmes de luttes contre les incivilités..) cela ne se relie donc pas précisément à un public particulier. Si deux personnes l'ont classée en « P1 », le reste des choix se partage sur la ligne des priorités jusqu'à « P9 ». La « réussite éducative et l'égalité des chances » interroge le système éducatif, cible les jeunes, il s'agit de *favoriser la réussite éducative de tous les enfants et les jeunes. Il s'agit de conforter l'autorité parentale, d'épauler les parents dans l'exercice de leur responsabilité éducative*¹. Nous avons déjà constaté la priorité donnée à ce public.

« L'emploi et le développement économique » est l'objectif largement priorisé par l'ensemble des répondants. Il y a une évidence, et heureusement, à ce choix, car les quartiers « politique de la ville » sont d'abord marqués par la pauvreté. C'est bien par ce biais qu'il peut y avoir amélioration de la vie des habitants. Choisir l'axe « lutte contre la précarité » c'est choisir de lutter contre la fragilité, l'instabilité des situations vécues. Comme nous le révélait le COMPAS-TIS, un des indicateurs de la précarité est le fait de vivre avec des minima sociaux, et ceci concerne beaucoup les femmes.

Ces derniers axes étant classés prioritaires, nous pourrions donc raisonnablement penser que les femmes seront aussi indiquées comme public prioritaire, au regard des diagnostics qui les révèlent très fortement marquées par la pauvreté, le chômage.

2.2.2. Les publics destinataires ? Un public prioritaire « les jeunes »

Nous demandons de prioriser le public destinataire des actions de la « politique de la ville » (question deux). A partir des catégories de publics destinataires de l'action publique « politique

¹ Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération nantaise. Chapitre *Assurer la réussite éducative*.

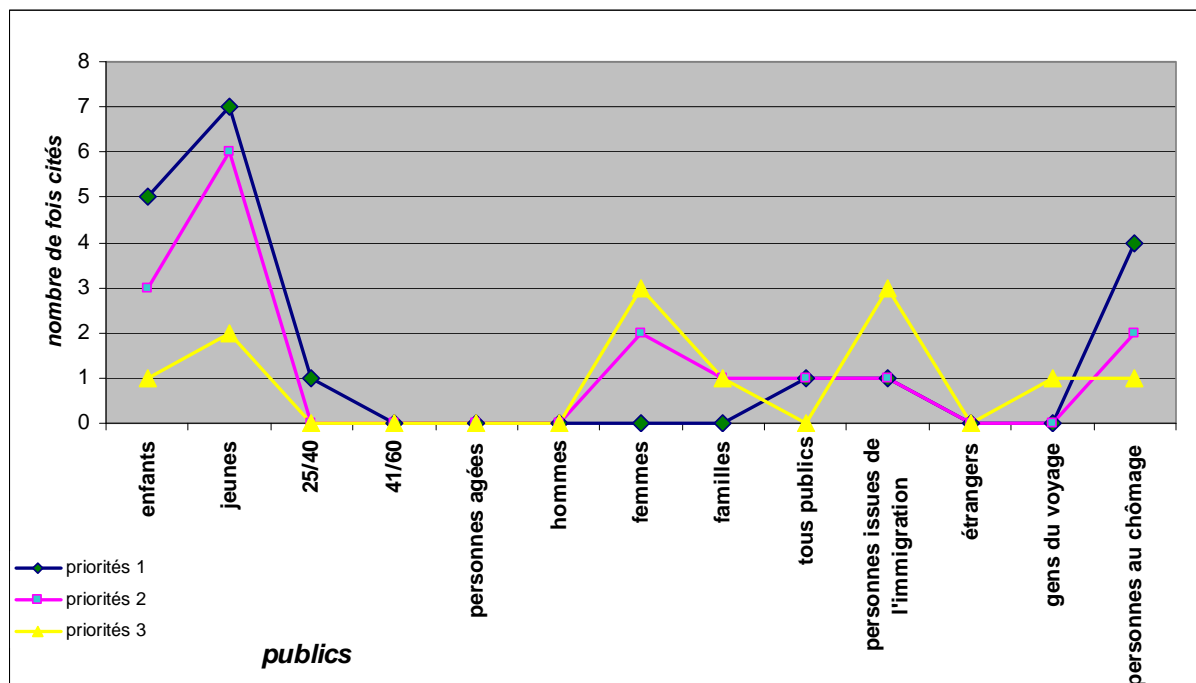
de la ville » proposées par les textes règlementaires, « jeunes - personnes âgées - femmes - familles - tous publics - personnes issues de l'immigration - gens du voyage - personnes au chômage », nous avons ajouté : « Enfants - 25/40 ans – 41/60 ans - hommes – étrangers »

Il s'agissait pour nous de sortir d'une certaine neutralité, une femme peut avoir 25/40 ans et être au chômage, mais aussi être une femme issue de l'immigration, un jeune peut être jeune femme, jeune homme. De fait les situations de ces personnes ne sont pas identiques et cela devrait donc induire des réponses adaptées. Nous avons aussi clairement rajouté des critères sur les différents âges de la vie, le fait d'être étranger, et nous avons posé les deux catégories de sexe, homme et femme. Nous étions curieuse de voir si le terme homme serait choisi. Nous avons précisé que les catégories pouvaient s'ajouter, et il leur était proposé de cibler de un à trois publics prioritaires.

Le tableau suivant (illustration 10) confirme que c'est la catégorie « jeunes » qui est citée le plus souvent, la catégorie « hommes », que nous avons ajoutée, n'est jamais reprise.

Illustration 10 : les publics prioritaires

Source et réalisation Claudine Picherie – septembre 2007



Les catégories « enfants » et « jeunes » sont aussi plus souvent en priorité 1 (P1) et priorité 2, les deux catégories totalisent 24 choix (illustration 11).

	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	total
Jeunes	7	6	2	15
Enfants	5	3	1	9
Personnes au chômage	4	2	1	7
femmes	0	2	3	5
Pers. issues immigration	1	1	3	5

Source et réalisation Claudine Picherie – septembre 2007

Illustration 11 : publics prioritaires

« Étranger » n'est jamais nommé. Le public « personnes issues de l'immigration », est choisi cinq fois. Il semble qu'il soit difficile de nommer quand il s'agit des publics en rapport avec l'immigration. C'est pour caractériser les « jeunes » qu'on retrouve cette catégorie « *Jeunes issus de l'immigration qui doivent apprendre à s'intégrer, en accepter l'idée* » (F7), « *emploi des jeunes d'origine maghrébine* » (M10). Les origines sont données pour caractériser le choix prioritaire « jeunes », le genre n'est pas précisé.

Les mots se suffisent, parfois, sans précisions supplémentaires. Par exemple au mot « jeune » « discrimination »¹, « quartier » s'associent les images : « garçon, plutôt d'une minorité visible » ; quant à quartier cela dit « banlieue » avec toutes les réalités, et aussi tous les fantasmes qui l'accompagnent : « émeutes, voile, islamisme, trafics...et garçons ».

Dans la plupart des réponses les choix du public sont justifiés. Quand il s'agit du public « jeunes, enfants », sept fois le choix est expliqué par la « réussite éducative et l'égalité des chances », quatre fois la « formation et l'accès à l'emploi » et deux fois la « citoyenneté », trois fois autour des questions touchant à « l'éducation, la prévention », une fois par rapport au « logement ».

Quand les femmes sont choisies comme publics prioritaires, c'est seulement en priorité trois (trois fois) et priorité deux (deux fois). La catégorie « femmes » est définie, dans les choix faits par cinq personnes différentes, par l'origine, qui renverrait alors à une double discrimination, par

¹ Pour éclairer d'un exemple récent : dans le cadre de notre travail nous sommes inscrite dans un réseau de professionnels sur la France. Nous venons récemment de recevoir un appel à candidatures « pour une pépinière à projets de prévention et de lutte contre les discriminations ». J'interroge donc cet inter-réseau pour que l'on me précise de quelles discriminations il s'agit ? La réponse qui m'est faite « ce qui n'est pas dit c'est qu'il s'agit d'abord des discriminations ethno-raciales, mais avec des déclinaisons qui dépendent des contextes locaux aux autres discriminations (genre....).

rapport aux situations de précarité. En même temps la personne qui précise qu'il s'agit des « femmes quelque soit leur âge » parce qu'elles subissent toutes les contraintes, ne la classe qu'en priorité trois. Elle a choisi en priorité un, « enfants et jeunes », puis « personnes au chômage ». C'est ce que dit également F7, ce que nous pouvons lire dans le tableau suivant.

Illustration 12 : quand les femmes sont priorisées

M3	P3	Femmes quelque soit leur âge (enfants, ados, adultes, p âgées) ce sont elles qui encaissent le plus (contraintes divers et variées) et qui sont en première ligne pour « tenir la maison » (scolarité, insertion prof, éducation des enfants, vie asso, isolement des p. âgées)
F4	P3	Jeunes femmes issues de l'immigration : sentiment à vérifier que cette population ne prend pas la place qu'elle pourrait dans la vie sociale du quartier, freins à identifier
F7	P2	Femmes qui sont souvent seules dans la famille avec des jeunes qui font la priorité 1
F9	P3	Les femmes qui sont bien souvent en situation difficile sur les quartiers notamment par rapport à l'emploi et la capacité à mener de front des situations d'éducation et gestion d'un foyer (notamment les familles monoparentales)
M11	P2	Les femmes (surtout lorsqu'elles sont seules et avec des bas revenus)

Quand six personnes ont répondu à la question ouverte sur « les priorités, les publics destinataires », nous avons eu des propositions en direction des professionnels, pour que cette politique soit plus efficace,

- (M2)..... ne pas multiplier les priorités, cibler, à l'échelle de l'agglomération, de la ville, du quartier (.....) renforcer le partenariat, en sachant mieux qui fait quoi pour une meilleure coopération.

En limitant les priorités, en ciblant, ne court-on pas le risque de répondre qu'à ce qui « pose problème » pour l'ordre public, principalement les jeunes, garçons ? Ce qui se vérifie déjà sur le terrain et assez fortement aussi si nous reprenons les réponses à ce questionnaire.

(M8) j'ai l'impression qu'aujourd'hui la politique de la ville s'est centrée sur les quartiers d'habitat social du fait des dernières émeutes et qu'aucune distance politique ou de réflexion n'a été prise avec cette préoccupation. Les émeutes sont inquiétantes mais sont symptômes et non cause.

A la question trois nous avons repris les axes prioritaires (illustration 13 page 47) et avons demandé, d'une part de proposer pour chacun une orientation qui semblerait un véritable levier d'amélioration pour la situation des habitants, d'autre part le public que cela devrait toucher en priorité.

Illustration 13 : rappel des axes prioritaires – nombre de personnes ayant répondu

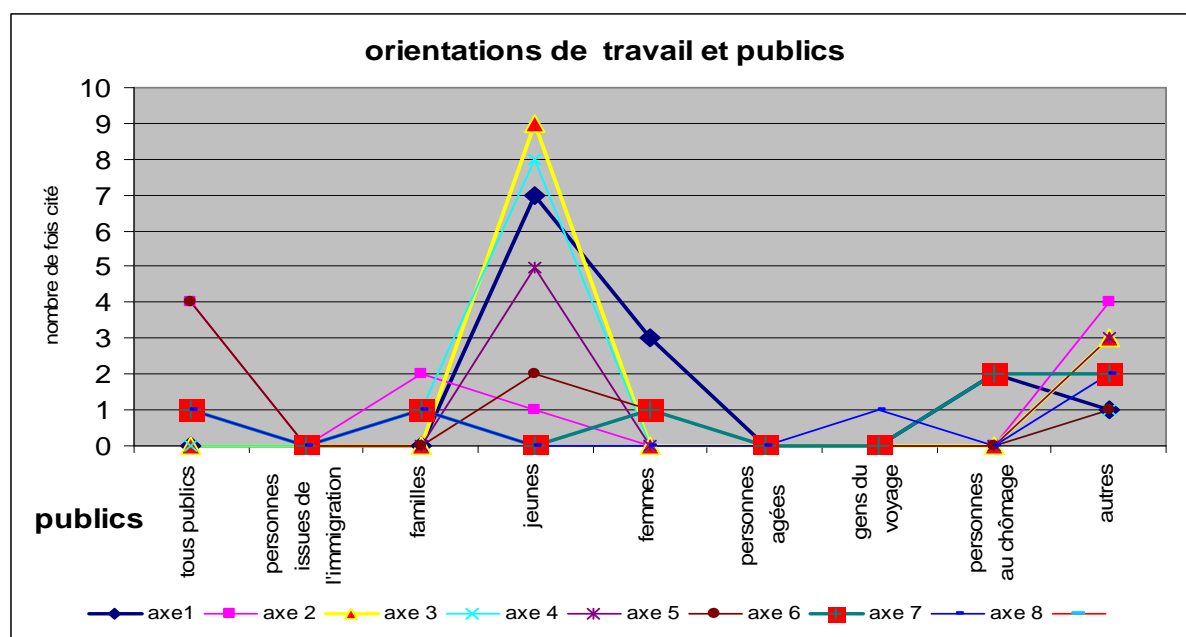
	thématique	Nombre de réponses
Axe 1	Favoriser l'emploi et le développement économique	12
Axe 2	Améliorer l'habitat et le cadre de vie	12
Axe 3	Assurer la réussite éducative et l'égalité des chances	11
Axe 4	Mieux prévenir la délinquance	11
Axe 5	Favoriser l'accès à la citoyenneté	10
Axe 6	Favoriser la prévention et la promotion de la santé	11
Axe 7	Lutter contre la précarité	11
Axe 8	Réussir l'intégration et lutter contre la discrimination	11

Source et réalisation Claudine Picherie –septembre 2007

Le graphique (illustration 14), permet assez vite de voir le rapport axes prioritaires et publics destinataires, et confirme les résultats précédents. Tous axes prioritaires confondus, le public « jeunes » est cité 32 fois (cela concerne particulièrement les axes « réussite éducative », « prévenir la délinquance » et « emploi ») puis « autres¹ » 17 fois, « tous publics » 11 fois, « familles » et « femmes » cinq fois.

Illustration 14 : axes prioritaires et publics destinataires

Source et réalisation Claudine Picherie –septembre 2007



Le public « femmes » est cité trois fois dans l'axe 1 « favoriser l'emploi et le développement économique », à chaque fois accolé aux public « jeunes », soit pour le caractériser :

¹ Dans cette rubrique « autres » nous retrouvons, classés dans l'ordre des axes du Cucs : entreprises et patrons qui habitent sur les quartiers – habitants autres acteurs et élus/gestion urbaine de proximité développement et management/services publics et habitants/ménages un peu plus défavorisées – et lien avec entreprises/ 20- 30 ans/ et parents – habitants et associations, services publics – habitants et associations – acteurs mis en réseau – milieu de l'entreprise/personnes en grande difficulté – formation des professionnels + débats et échanges entre les publics/ étrangers -

Découverte des formations et des métiers pour les jeunes garçons et filles. Développer les liens avec les entreprises « citoyennes »(F7),

soit pour cibler les deux publics :

Trouver des solutions dans le rapprochement offre – demande d’emploi dans les filières déficitaires en main-d’œuvre – public jeunes et femmes (M1)

Renforcer l’accompagnement des demandeurs les plus loin de l’emploi. Femmes et jeunes (F9).

L’axe relevant de la prévention de la santé (axe 6) propose de *Renforcer l’éducation à la santé auprès des femmes (M12)*. Nous pouvons faire l’hypothèse que c’est en tant que mère, dans leur rapport aux enfants, que cette proposition est faite.

Pour ce qui concerne la lutte contre la précarité (axe 7) il s’agit de *Promouvoir les filières longues d’enseignement et la formation continue en particulier à l’égard des femmes (M 12)*.

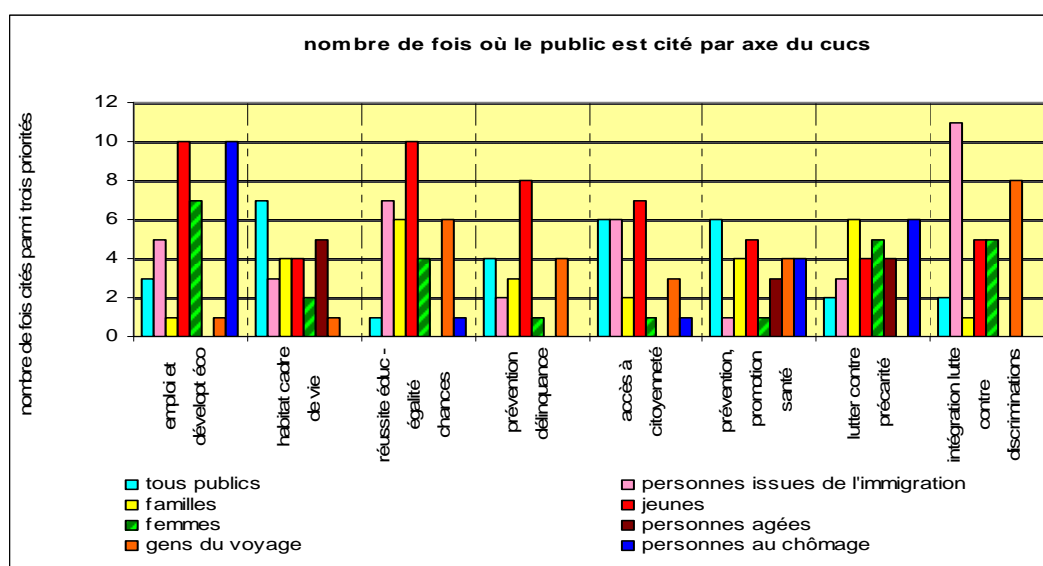
Nous avons choisi de classer, dans la catégorie « familles », une citation qui parle de familles, monoparentales, que nous pourrions considérer comme relevant du groupe « femme » : *Mettre en place un dispositif de repérage et de contact des personnes « isolées », personnes âgées et familles monoparentales (F4)*.

Croisons les résultats précédents avec ceux obtenus à la question cinq où nous avons proposé un tableau à double entrée : publics, axes prioritaires (illustration 15). Nous demandions, pour chaque axe prioritaire, de classer les publics destinataires par ordre de priorité (de un à trois).

Si nous nous intéressons au public qui est le plus cité parmi les trois priorités, tous axes confondus, nous faisons toujours le même constat : les jeunes, entre autres à la rubrique « prévention de la délinquance».

Illustration 15 : axes prioritaires et publics destinataires

Source et réalisation Claudine Picherie –septembre 2007



Dans les huit axes, le public « jeunes » est toujours cité parmi les trois priorités, 53 fois au total, ensuite ce sont « les personnes issues de l'immigration », 38 fois ; nous pouvons voir un lien entre ces deux publics « jeunes issus de l'immigration ». Le public « femmes » est classé en sixième position.

2.2.3. Pourquoi développer un travail particulier auprès des femmes

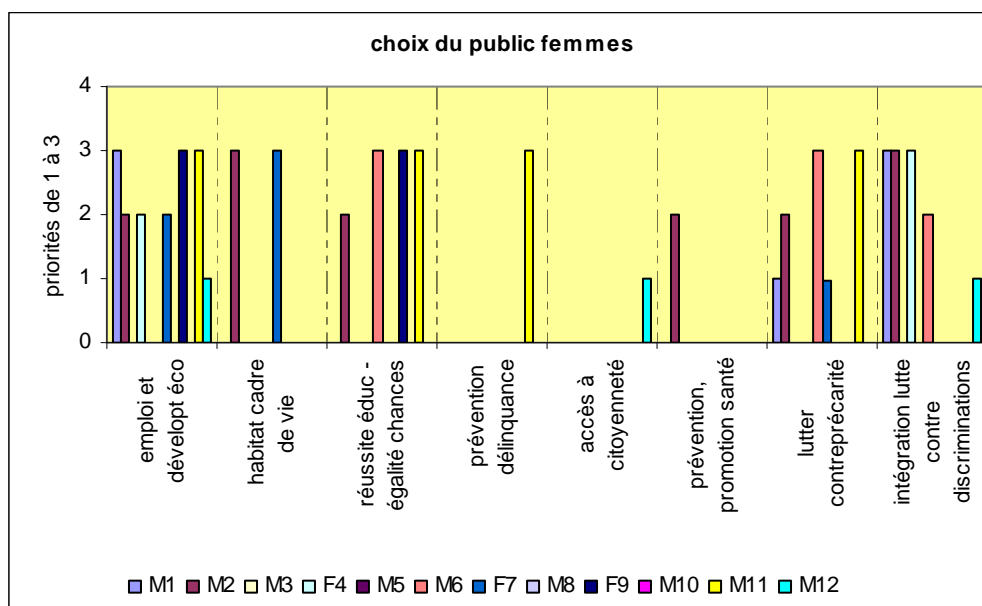
Si nous regardons plus particulièrement les axes où les femmes sont priorisées, (illustration 15), nous avons en même temps une idée du niveau de priorité, de un à trois.

Nous pouvons constater que « Femmes » est peu citée en tant que priorité dans trois axes :

- « prévention de la délinquance », c'est le signe ici que cela désigne les auteurs de délinquance, ou supposés tels. Si le public « jeunes » est classé 25 fois en P1, c'est neuf fois à l'axe « prévention de la délinquance » !
- « accès à la citoyenneté », les « personnes issues de l'immigration » sont priorisées dans cet axe, sans doute en rapport avec une population jeunes.
- « Prévention et promotion de la santé », c'est un peu surprenant car les femmes sont souvent vecteur pour cet axe de prévention, en tant que mères. Mais il faut voir que globalement ce thème est peu retenu comme axe de travail.

Illustration 15 : choix du public femmes dans les axes prioritaires

Source et réalisation Claudine Picherie – septembre 2007



Quatre personnes, n'ont jamais choisi les femmes comme publics prioritaires dans aucun des axes. Le public « femmes » est mis cinq fois en priorité 1 (P1), dont trois fois par le même répondant (M12), pour les axes « développement économique », « accès à la citoyenneté »,

« intégration et lutte contre les discriminations », et deux fois « lutte contre la précarité ». Il est classé sept fois en P₂ et 14 fois en P₃, plus particulièrement dans les axes « développement économiques » « lutte contre la précarité », « intégration et lutte contre les discriminations ».

Ce classement correspond bien à la situation sociale et économique des femmes. Nous ne pouvons qu'être surpris qu'il n'y ait pas plus de réponses à apporter pour y remédier.

Quand nous avons questionné (question trois) sur des propositions qui amélioreraient la vie quotidienne des habitants, les publics que cela devrait toucher en priorité, il faut rappeler que les femmes sont seulement citées cinq fois.

Les solutions proposées « rapprocher l'offre et les demandes d'emploi », « découvrir les formations et les métiers », « renforcer l'accompagnement parce qu'elles sont le plus loin de l'emploi », la « formation continue », sont des réponses pertinentes. En effet, les « filières féminines » posent la question des débouchés, du chômage, mais aussi des bas niveaux de salaire. La formation continue, pour des femmes qui arrêtent le travail quand elles ont un enfant, devrait pouvoir être utilisée, particulièrement pour « sortir » de « l'allocation de parent isolé », qui, comme nous l'avons vu, peut être un vrai enfermement. Mais ces réponses ne sont pertinentes que si un certain nombre d'autres freins sont levés, mobilité, garde des enfants. Aucune référence explicite n'est faite sur les questions de garde des enfants, d'articulation des temps, de partage des tâches.

Le levier de la mobilité est proposé, mais avec deux sens différents, le premier comme frein à l'emploi et ceci concerne très directement les femmes : comment se rendre à son travail sans moyen de locomotion, les horaires et rythmes des transports en commun, gérer le dépôt des enfants à l'école, à la crèche, préalablement :

....l'offre d'emploi ne résout pas tout à elle seule (emplois précaires, problèmes de mobilité...). Il faudrait encore plus concilier ces politiques (réseau d'entrepreneurs, clauses d'insertion, plate forme de mobilité, réflexion sur la notion de parcours d'insertion et de formation...) (M8)

Le deuxième sens de la mobilité nous semble plutôt interroger l'employabilité, être mobile dans sa recherche d'emploi *Favoriser la mobilité et la recherche d'adéquation entre l'offre et la demande (F9).*

Reprenant le « Contrat urbain de cohésion sociale » qui précisait que pour chaque axe de travail « ... la place des femmes et des jeunes fera l'objet d'une attention particulière », nous avons proposé un certain nombre de raisons pour l'expliquer. Ces propositions renvoyaient aussi à des publics plus caractérisés, par exemple « jeunes ayant participé aux émeutes », « mères » (illustration 16,

page 51). Nous avons proposé un modèle d'échelle d'attitude afin de voir pour chacun quel était le niveau d'adhésion à ces affirmations.

Grossièrement parlant, nous avons des opinions sur les choses, les êtres, les phénomènes, et nous les manifestons par des jugements de valeur. Une attitude est un noyau, une matrice souvent inconsciente, qui génère (et qui se traduit par) un ensemble de prises de position, de qualifications, de descriptions et de désignations plus ou moins colorées d'évaluation¹.

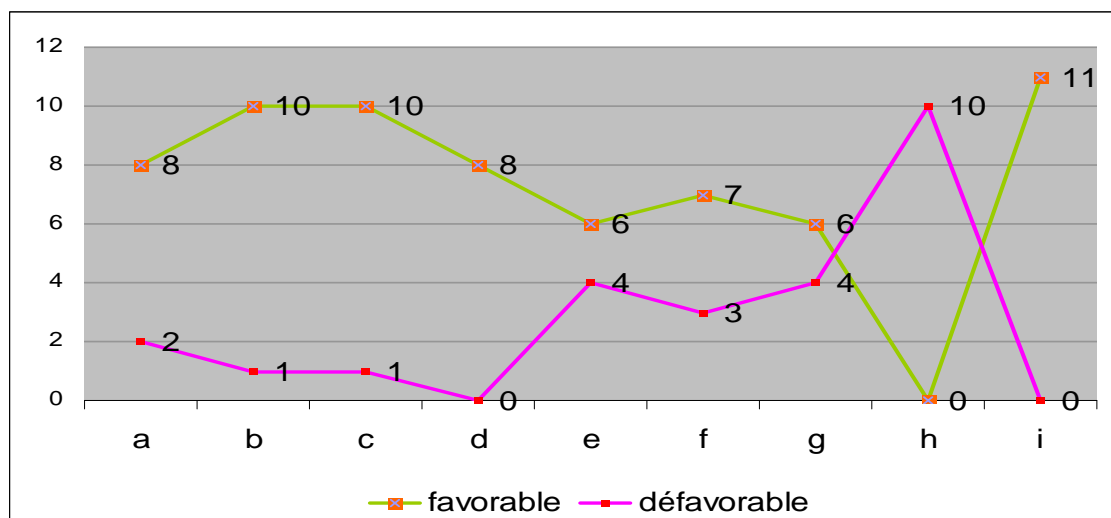
Illustration 16 : propositions d'adhésion ou non

a	les discriminations sont le problème le plus important sur les quartiers et cela touche surtout les jeunes
b	ce sont les femmes qui sont dans les situations très précaires sur les quartiers
c	les jeunes sont les forces vives d'un quartier, c'est d'abord avec eux qu'il faut travailler la question de l'emploi
d	parce que les femmes sont victimes de violences
e	les jeunes vivent plus la précarité que le reste de la population sur les quartiers
f	Parce que les femmes sont aussi des mères et ont la responsabilité de l'éducation
g	Ce sont les jeunes que l'on a vus durant les émeutes de 2005 qui occupaient l'espace public qu'il faut prioriser
h	La politique de la ville c'est d'abord un travail en direction des jeunes garçons issus de l'immigration
i	ce sont autant les jeunes filles que les jeunes garçons qui sont concernés

Sur l'ensemble des questionnaires trois personnes ne se sont pas prononcées sur toutes les affirmations. Nous pouvons constater à la lecture de tableau (illustration 17) qu'il y a des positions assez tranchées. Il y a une non-adhésion forte à « **h** - La politique de la ville c'est d'abord un travail en direction des jeunes garçons issus de l'immigration », mais six personnes se disent plutôt d'accord avec la proposition « **g** - ce sont les jeunes que l'on a vus durant les émeutes de 2005 qui occupaient l'espace public qu'il faut prioriser ».

Illustration 17: niveau d'adhésion aux différentes propositions.

Source et réalisation Claudine Picherie – septembre 2007



¹ BARDIN Laurence. L'analyse de contenu. PUF le psychologue. 1986. page 156.

Pourtant les jeunes garçons que l'on a vus durant les émeutes étaient pour beaucoup issus des minorités visibles. Les répondants sont plutôt en accord avec le fait que les discriminations sont le problème le plus important et que cela touche surtout les jeunes.

La « politique de la ville » est une politique à long terme, il s'agit aussi de faire un pari sur l'avenir à travers la jeunesse, en axant sur l'emploi (proposition **c**), et ce sont autant les garçons que les filles qui sont concernées (proposition **i**). La réponse semble une évidence, les onze personnes qui ont répondu adhèrent ; bien entendu que ce sont autant les garçons que les filles qui sont concernés ! Si l'ensemble des onze répondants est plutôt d'accord avec cette affirmation, ils sont quatre « tout à fait d'accord », cinq « plutôt d'accord », deux « d'accord ». A l'affirmation d'une jeunesse (neutre) vers qui il faudrait travailler en priorité, sans surprise nous avons plutôt une adhésion. Hormis une personne, neuf autres pensent que c'est une raison de travail spécifique, ce que nous avons retrouvé tout au long des réponses dans le questionnaire, elle reste relative pour ce qui concerne la précarité. Dans les autres réponses au questionnaire, la jeunesse est toujours considérée comme neutre.

Il n'est pas considéré que les jeunes vivraient plus de précarité (proposition **e**) que le reste de la population, par contre plus de discriminations (a), les avis sont partagés. Il y a, par contre, une forte adhésion à l'affirmation concernant les femmes (b). Tout au long du questionnaire, quand les femmes ont été citées, mises en priorité, c'est toujours sur les questions d'emploi et de précarité, c'est donc logiquement qu'il y a adhésion. La précarité est souvent associée aux familles monoparentales, que l'on sait être majoritairement à dominante féminine

Six répondants sont plutôt d'accord, trois défavorables à la proposition « **f** : parce que les femmes sont aussi des mères et ont la responsabilité de l'éducation ». La responsabilité de l'éducation relève, dans les faits toujours majoritairement des mères. Quand on insiste sur les jeunes comme public prioritaire dans le cadre de la politique de la ville, que l'on parle d'égalité des chances, ne renvoie-t-on pas non plus à la responsabilité des familles, aux parents ? La fonction de mère renvoie à la gouvernance privée de la famille et donc à la responsabilité de faire de ses enfants des « bons citoyens ».

Seulement huit personnes ont répondu et sont d'accord pour dire que ce problème de violences contre les femmes est une raison d'un travail auprès d'elles (proposition **d**). Mais à la question

sur les leviers d'amélioration nous n'avons eu aucune proposition dans ce sens. Victime, c'est souvent par ce biais que l'on s'intéresse aux femmes, parfois plus particulièrement quand cela a lieu dans les quartiers populaires, ce qui évite de poser une violence patriarcale pour ne voir qu'une violence culturelle.

Nous avons laissé cette question ouverte en demandant, après cette liste de propositions, s'ils avaient d'autres raisons pour expliquer cette priorité accordée aux femmes et aux jeunes. Quatre personnes ont répondu en avançant l'argument des *femmes seules, souvent en difficultés après éclatement du couple*, ce qui renvoie à la question de la précarité des familles monoparentales. Un autre argument a été avancé qui intéresse les jeunes des minorités visibles : un *racisme qui s'exercerait dans les deux sens*. Cette dernière assertion cible bien une population de jeunes garçons issus de l'immigration.

En termes de nouvelles propositions nous n'avons rien d'autres qui ressorte sur les conditions particulières de l'articulation des temps, les questions de mobilité, garde des enfants et qui pourrait expliquer pourquoi il faut apporter une attention particulière aux femmes.

Nous avons vu, par contre, assez bien, tout au long de ce travail, les raisons qui motivent les priorités en direction des jeunes.

2.2.4. Politique de la ville, Égalité des chances

C'est une politique qui s'intéresse aux territoires (sept fois le terme est cité) aux habitants, à la population (cité six fois). C'est un projet urbain (cité trois fois) et social/économique (cinq fois). Le questionnaire (M6) définit le public *dans le cadre d'un projet global urbain, économique, et social, tenant compte de la diversité des cultures, origines, et statuts des habitants*. Diversité et origine renvoient aux minorités visibles, le statut pose-t-il la question de chômage et de l'emploi ?

Trois personnes posent *la transversalité, le partenariat* qui s'adressent plutôt aux professionnels, une mentionne *en privilégiant l'initiative collective*, qui renvoie plutôt aux habitants. Hormis les « minorités visibles » qui sont citées, pas d'autre public destinataire n'est caractérisé, il est question d'habitants, de population.

Dans l'ensemble des réponses nous sommes dans des définitions, *du social à l'urbain, s'adressant tant à des territoires qu'à des populations*, qui reprennent les textes relevant de cette action publique.

L'évolution de cette action politique est interrogée, qui serait passée du « *faire avec* » les habitants au « *faire pour* » (M3), à un travail recentré sur le territoire. Trois personnes s'interrogent sur le territoire et le reste de la ville, la mixité sociale :

(M5) Veiller à l'équilibre entre publics et territoires pour ne pas "recréer de ghettos" - (M6)..... le seul qualificatif d'habiter dans un îlot d'habitat social nécessite-t-il d'intervenir spécifiquement quand il y a une mixité de population alentour ? - (M12) prioriser ses interventions sur certains publics semble de bonne politique mais leur insertion impose de s'appuyer sur le reste de la société.

Faut-il se centrer sur les territoires au risque de stigmatiser ? Comment exercer la mixité, doit-elle être dans les territoires ou plus largement vécue à travers les transports, la mobilité ? Un récent article dans Télérama¹, pose d'une façon intéressante la question des ghettos, que Eric Maurin avait déjà pour partie analysé dans son livre, tout comme Loïc Wacquant qui réfute le terme de ghetto en pointant son peu de pertinence pour parler des banlieues françaises :

Tout au contraire, les revendications de leurs habitants sont foncièrement sociales, ayant trait non pas à la différence ou à la « diversité », mais à l'égalité face à la police, à l'école, au logement, à la santé et surtout à l'emploi..

Nous retrouvons pour parler de la « politique de la ville » des définitions sur « l'égalité des chances », qui posent les inégalités, le rattrapage, des notions qui renvoient au modèle républicain d'intégration, et souvent à un public, des personnes immigrées ou issues de l'immigration.

2.2.5. L'égalité des chances pour ne pas parler d'inégalités ?

Il faut rappeler l'origine de la « Loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances », impulsée par la crise des banlieues de novembre 2005. *Ce projet de loi a pour objectif de mettre fin aux situations d'inégalités des chances et aux discriminations dont sont victimes les populations des quartiers difficiles, particulièrement les jeunes. Il vise à renforcer la cohésion sociale et à préserver notre pacte républicain². Elle vise trois objectifs, faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail³, lutter contre les discriminations, responsabiliser les parents afin de les inciter à restaurer leur autorité. Le plan de cohésion sociale, en 2004, sous le chapitre « égalité des chances », était moins restrictif qui donnait trois types d'orientations : l'égalité des chances entre les enfants et les adolescents, entre les territoires, entre les personnes de toutes origines. Le*

¹ REMY Vincent. Télérama 3013. 10 octobre 2007. L'article cite les deux livres, de ¹ MAURIN Eric. *Le Ghetto français*. Seuil. Collection la République. 96 pages, et de WACQUANT Loïc. *Parias urbains*. Editions la découverte. 330 pages.

² Extrait du compte-rendu du conseil des Ministres du 11/01/06. Site de l'Assemblée Nationale, 7 novembre 07.

³ Pour rappel le Contrat Première Embauche (CPE), qui sera contesté et abandonné, était inscrit dans cette loi.

programme « restaurer le lien social » fait, entre autres, référence à « l'allocation de parent isolé » afin que soient mises en œuvre des actions favorisant la restauration du lien social.

Le nouvel organisme national mis en place par l'État, en 2006, pour gérer les dispositifs de cohésion sociale sur les territoires s'intitule « l'agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances » (ACSE). Nous avons donc questionné sur la signification de ce concept d'égalité des chances. Les douze personnes ont répondu.

Ceux-là ont réagi lui préférant *équité, offre compensatoire (M 12)*, qui propose l'idée de rattrapage par rapport à une injustice, car les situations de départ ne sont pas identiques, *donner plus à ceux qui ont moins (F4)*. D'autres ont opposé « égalité des chances » à « inégalités sociales », *pour parler de façon différente et positive (M2)*, en précisant que *une égalité ne se décrète pas, elle s'acquière*. « Égalité des chances » est sans doute plus consensuel que le terme d'inégalités sociales, qui renvoie lui-même à la notion de classes sociales, d'injustice.

Ce concept d'égalité des chances renvoie-t-il plutôt aux potentiels, capacités individuelles et / ou aux conditions qui favorisent ou non ? Une personne dans ce sens préfère parler *d'égalité des possibles (M11)*. Les termes *chaque personne / individu / chacun* renverraient à la notion de choix individuel, de responsabilité individuelle ? L'égalité des chances dans ce cadre serait plutôt vu comme *un postulat libéral qui renvoie l'individu à ses responsabilités une fois l'égalité des chances acquises (M8)*. Le *pour tous* a une certaine connotation républicaine, qui est juste, mais il faut prendre en compte les inégalités de départ si on veut réellement ce rapport universel. S'il y a égalité des droits, il y aurait donc égalité des chances, cela nécessiterait des ajustements spécifiques, l'inégalité des résultats serait alors imputable à chaque individu. N'y a-t-il pas un risque en substituant les chances aux droits de consolider les inégalités, qui ne sont plus posées. Ne gomme-t-on pas alors les rapports de pouvoir et de domination, à l'œuvre tant dans les rapports sociaux de sexe que de race ?

L'exposé des motifs de la loi sur l'égalité des chances fait un rappel des différentes lois votées qui concourent à la reconnaissance effective du droit à l'égalité des chances, dont celle relative à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. La loi réglerait les problèmes de discriminations ? Il est surprenant, alors, que les écarts de salaire soient toujours aujourd'hui en défaveur des femmes.

Dans les questionnaires de quelle égalité des chances est-il question, politique, sociale ? Les réponses font référence principalement à « l'éducation, la formation, l'emploi, le logement ».

Dans les explications données les femmes ne sont jamais nommées en tant que telles, ni les personnes des minorités visibles. Mais certaines réponses induisent ce dernier public quand il est

question de *mixité sociale qui ne soit pas une juxtaposition de populations (F7)*. De même quand la définition donnée est *offre de conditions matérielles ou culturelles égales ou compensatoires favorisant l'insertion sociale de personnes ou de groupes sociaux*, de quels groupes sociaux parle-t-on ?

Le seul public qui soit donc réellement nommé est « enfants et jeunes ». Quand « jeunes » est cité c'est sous l'esprit de la loi de 2006, *accession à l'éducation et à la formation*. Les « enfants », cités deux fois, sont mis en rapport avec *parents / milieu familial qui détermine dès la maternelle les conditions de réussite scolaire, donc...les conditions d'une autonomie sociale (M3)*. La crise des banlieues fin 2005 a resserré les objectifs, l'égalité des chances inscrite dans la « politique de la ville », concerne les jeunes, et particulièrement les jeunes des minorités visibles. Il faut préserver le « pacte républicain ».

Si nous résumons cette deuxième partie, analyse des textes réglementaires et des réponses aux questionnaires, nous avons « le » public destinataire « les jeunes ». Ces jeunes sont très rarement caractérisés au niveau des mots, peu par le sexe, un peu plus par leur origine ethnique. Mais à la lecture nous pouvons comprendre qu'il s'agit particulièrement des garçons. Ces jeunes garçons qui « occupent l'espace public » ?

Nous avons des axes retenus qui concernent « la réussite éducative » mais d'autres qui concernent autant les femmes, « l'emploi et le développement économique », la « lutte contre la précarité ». Mais quand la situation des femmes apparaît (peu) dans les diagnostics, ce n'est pas souvent suivi de préconisations. Les propositions qui sont faites sont pertinentes, mais pour beaucoup autour de la seule « conciliation des temps », pour les femmes. Quand les femmes sont citées, c'est aussi en lien avec la notion de « famille monoparentale ». Les femmes sont d'abord citées dans ce rapport à la « gouvernance privée », l'éducation des enfants.

Et rappelons-nous, quand nous avons fait le point sur les actions qui ont été présentées lors de « l'appel à projets » la plupart concernaient « la citoyenneté », qui nous ramène à cette notion de cohésion sociale, pour ne pas parler d'inégalités, de discriminations. « Cohésion sociale », « égalité des chances », c'est aussi le nouvel intitulé de la politique de la ville mis en place depuis 2006, après les dernières émeutes de 2005. Vouloir la « cohésion sociale » suppose de ne pas exacerber les différences mais au contraire de poser les similitudes pour faire lien. La notion « d'égalité des chances » renverrait à des responsabilités individuelles, loin de l'organisation collective. Comment, alors, parler de rapports de pouvoir et de domination qui sont à l'œuvre dans le sexisme, le racisme.

CONCLUSION
ACTION PUBLIQUE ET APPROCHE DE GENRE
UN IMPERATIF DE JUSTICE, UN INTERET POUR LA COLLECTIVITE

Tant les documents étudiés, que les réponses aux questionnaires disent assez clairement que la politique de la ville est une action publique qui vise plus particulièrement les jeunes, issus des minorités visibles, et qu'il s'agit d'abord de préserver le « pacte républicain », de travailler la cohésion sociale. Mais si une part de l'action publique est d'assurer la régulation du système social, elle porte aussi une visée émancipatrice, et ceci ne concerne pas que les jeunes. Elle vise à lutter contre l'accroissement des inégalités et contre les processus de ségrégation et de stigmatisation qui en découlent.

La situation des femmes relève d'une injustice sociale et il y a toujours un grand décalage entre les principes, tout le monde est d'accord pour dire « à travail égal, salaire égal », et les faits. C'est comme si la question était réglée. Mais que signifie l'égalité des chances, les « choix » pour les femmes, quand les contraintes matérielles et culturelles restent aussi fortes ? Les deux sexes n'ont pas la même liberté réelle de transformer les moyens dont ils disposent en résultats conformes à leurs attentes. On traite les deux sexes de la même façon alors que les situations de départ sont inégalitaires.

Dominique Méda et Hélène Périvier¹ démontrent, dans leur dernier livre, que l'intérêt des femmes rejoint plus largement celui de la collectivité. Au-delà d'un impératif de justice qui est évident, du principe d'autonomie financière qui garantit la liberté de chacun, elles rappellent que l'emploi des mères est un rempart contre la pauvreté, particulièrement quand il y a rupture du couple, autrement comment compenser la carrière qui n'a pas été menée. Le système de protection sociale repose sur le financement des droits sociaux par les actifs, et dans ce sens, l'activité des femmes offre une marge de manœuvre non négligeable. Les auteurs constatent l'énorme gâchis entre l'amélioration du niveau de formation des femmes, lorsqu'il y a inactivité, ou déclassement professionnel. Elles rappellent aussi que le système fiscal, encourage l'inactivité des femmes, ne reconnaît pas le travail domestique effectué. Pour elles, il faut demain garantir que l'emploi féminin pourra se développer au même titre que celui des hommes : *deux apporteurs de revenue, deux pourvoyeurs de soins*². Cela suppose un congé parental bien indemnisé et réellement partagé par les deux parents.

Les politiques publiques doivent faire des choix. Dominique Méda et Hélène Périvier ont fait le calcul que depuis 2002, la mise en place du fonds d'investissement pour la petite enfance (financement de place de crèches) le total des sommes engagées s'élève à 500 millions d'euros

¹ « Op. cit. »

² « Op. cit. », page 86.

par an, contre 3 milliards pour financer un congé parental dont les effets sur l'activité sont dévastateurs.

Cet exemple montre bien l'ambivalence de l'action publique à la prise en compte de la sphère privée. Comment faire prendre en compte, en tant que problèmes politiques, des comportements et des faits qui sont renvoyés à l'intime, l'invisible, les relations interpersonnelles (par exemple la division sexuée du travail domestique ?). Comment se défaire d'habitudes ancrées depuis longtemps. Comment aller au-delà du neutre et de l'universel des politiques publiques, qui dans les faits ne le sont pas ? Les politiques publiques oscillent entre deux conceptions. Une « conception républicaine » associe la sphère privée au corps, aux besoins qui doivent être dissimulés, une « conception libérale » pour qui la famille est le lieu de liberté des individus qu'il faut protéger de l'État. La sphère publique restant le lieu de liberté, d'accès à l'égalité, lieu d'émancipation, là où s'établissent les règles. Mais les deux conceptions risquent d'exclure les femmes, qu'elles confinent dans la sphère privée qui serait régie par les lois naturelles.

Sexisme, racisme sont des naturalismes en ce qu'ils mettent en œuvre une foi, préverbale et pré formelle, en l'origine « viscérale » ou « programmée » des conduites humaines. Ainsi celles-ci seraient inscrites dans la nature et jailleraient d'une différence d'avant l'histoire, précédant les relations réelles entre les groupes.....¹

Dans leur article, Laure Bereni et Anne Revillard² précisent que les femmes sont exclues de la sphère publique en même temps qu'il y a affirmation de l'universalité des droits politiques. En 1789 nous avons la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, en 1793 les femmes en sont exclues en tant que citoyenne active (comme d'autres catégories *de citoyens jugés incapables d'accéder à un jugement politique autonome*). Le gouvernement politique est le fait des hommes qui font la loi, la gouvernance privée le fait des femmes. L'exigence d'être un bon citoyen, appliqué aux hommes dans la sphère publique, dépend de la manière dont leur éducation a été accomplie dans la sphère privée, par les femmes. Cette division sexuée perdure, les femmes sont majoritairement assignées au travail à l'intérieur de la sphère privée, même si elles ont un travail salarié à l'extérieur. Ce qui justifie encore les différences de salaire, cette conception de salaire d'appoint pour les femmes, et leur difficile représentation dans la sphère publique. Un salaire d'appoint établi, non pas par rapport à la valeur de son travail mais par rapport à des présumés besoins matériels qui seraient moindres, par la différence de nature. Le salaire d'un homme reste

¹ Guillaumin Colette. Sexe, Race et Pratique du pouvoir, L'idée de Nature. Côté-femmes, Recherches. 1992. Page 10 et 11.

² BERENI Laure, REVILLARD Anne. *La dichotomie « public-privé » à l'épreuve des critiques féministes : de la théorie à l'action publique.*

encore considéré destiné à la famille. Le travail des femmes, en fonction des conjonctures économiques, est encore utilisé comme variable d'ajustement.

Si nous considérons les interactions entre les sphères privée et publique il faut donc que les politiques publiques aient un impact sur la sphère privée pour transformer les relations de genre dans un sens égalitaire. La loi agit déjà dans ce sens, par exemple le droit familial, mais nous savons que le juridique n'est pas suffisant en soi quand il s'agit des mentalités, ceci questionne fortement le système éducatif.

L'introduction du concept de genre dans les recherches en sciences humaines et sociales a permis de sortir d'une vision jusqu'alors tronquée des relations sociales. Désormais il ne semble plus possible d'aborder les rapports de pouvoir sans s'interroger sur le rapport de genre et ses effets. Mais les études sur le genre, tout en contribuant à complexifier les catégories sociales, ont aussi eu parfois tendance à créer une catégorie unifiée et uniforme, celle des femmes (souvent mesurée à l'aune des femmes des classes moyennes) or on sait que le sexisme ne s'applique pas de la même façon aux hétérosexuelles qu'aux homosexuelles, aux femmes pauvres qu'aux femmes de classe bourgeoise, comme le racisme prend des formes différentes selon qu'il s'applique aux hommes ou aux femmes.

Les documents¹ que nous avons consultés sur le sujet émanent du Québec, de l'école de travail social, Institut des recherches et d'études féministes à Montréal. Elles posent l'apport de ce paradigme dans une perspective d'intervention féministe du travail social en direction des femmes victimes de violence conjugale ...*la thérapie féministe ne peut s'appuyer sur une théorie qui exigerait qu'un individu choisisse d'émanciper un seul aspect de son identité, à savoir le sexe, sans égard aux autres dimensions identitaires qui le composent*². Les auteures reprennent les critiques formulées par les féministes noires qui posent que pour elles le racisme est aussi violent et virulent que le sexisme. L'intersectionnalité est un concept qui doit permettre de penser les effets conjoints des divers systèmes d'oppression. Il s'agit de reformuler certains fondements de l'intervention féministe :

- le privé est politique, croire au potentiel des femmes, des relations égalitaires aidée/aidante – s'engager personnellement en vue d'un changement social

à l'aune d'une approche intersectionnelle,

¹ CORBEIL Christine, MARCHAND Isabelle. Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle, défis et enjeux. Nouvelles Pratiques Sociales, vol 19, n° 1. 2005

² «Ibid. »

Établir un rapport égalitaire, prendre conscience de ses préjugés, déconstruire ses stéréotypes, reconnaître la pluralité des identités, examiner les positions sociales occupées et leurs influences, prendre conscience de sa position privilégiée.

Il s'agit de saisir toute la complexité des rapports sociaux, en mettant à jour leurs contradictions. Le vécu des personnes n'est pas seulement une addition d'oppressions. Le croisement de ces deux oppressions provoque et crée une nouvelle forme d'oppression, une identité intersectionnelle qui renforce ou conjugue les processus de marginalisation.

A la différence des USA la question des « races » n'est arrivée que plus récemment en France. D'une part cela renvoie à l'histoire française des migrations, de son histoire coloniale, d'autre part c'est peut être aussi révélateur de la moindre accroche du mouvement féministe français dans les quartiers populaires. S'il est plus évident de lutter contre le racisme, le positionnement est plus compliqué quand se pose la question du sexisme qui interpelle dans la vie privée, intime. Mais peut-on être l'un sans l'autre ?

Alors, comment progresser, aller plus loin que le simple constat. Les réponses sont-elles à apporter à l'échelle de la seule « politique de la ville » et des territoires, quand il est tellement évident que cela touche plus globalement les rapports sociaux de sexe entre hommes et femmes à l'œuvre dans la société.

À quelle échelle doit-on réfléchir ? Celle des territoires des quartiers « politique de la ville » ? Mais si nous ne regardons que les questions de l'emploi, les réponses aux discriminations ne se trouvent pas sur le quartier.

La volonté, tout à fait louable, d'aller voir les choses en personne, et de près, porte, parfois, à chercher les principes explicatifs des réalités observées là où ils ne sont pas (pas tous en tout cas), c'est-à-dire au lieu même de l'observation : ainsi, il est certain que la vérité de ce qui arrive dans les « banlieues difficiles » ne réside pas en ces lieux ordinairement oubliés qui surgissent de loin en loin au premier plan de l'actualité¹.

Renaud Epstein rappelle que dans beaucoup d'agglomérations la politique de la ville est une compétence dont les agglomérations ne se sont pas ou peu saisies, qui demeure traitée à l'écart de la plupart des politiques structurantes de ces agglomérations que sont les politiques de développement urbain ou économique². Ceci est aussi vrai pour Nantes Métropole où par ailleurs la politique de la ville est une compétence partagée avec les villes, qui ont la légitimité politique, particulièrement dans la relation aux habitants, et mettent en oeuvre les compétences

¹ BOURDIEU Pierre. *La misère du monde, la démission de l'Etat*. Paris, SEUIL. 1993. page 219.

² EPSTEIN Renaud. *Quelles perspectives pour la politique de la ville*. 2005. Site Résoville.

« sociales », comme le Conseil Général. Les compétences plus directement mises à l'œuvre par Nantes Métropole hors tout ce qui relève de l'urbain, couvrent en même temps celles qui concernent l'insertion, l'emploi et le développement durable, la mise en œuvre d'un Agenda 21¹. Le temps dans la ville est considéré comme un des champs nouveaux à ouvrir. Penser l'articulation des temps de travail et des temps parentaux, en prenant en compte le bien être des enfants par des modes de garde de qualité, les temps de travail des personnels pour ne pas tendre vers une flexibilité sans limites, n'est-ce pas dans ce nouvel environnement que nous devons travailler ?

Certaines villes françaises ont mis en place un « Observatoire des inégalités » qui analyse aussi de ce point de vue la « politique de la ville ». Des exemples québécois, appliqués dans des villes, montrent que nous pouvons prendre en considération la dimension de genre dans les politiques locales et dans les processus de décision de développement de territoire. Les initiatives ne manquent pas qui militent en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, il faut la volonté de s'en saisir.

Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que l'on n'ose pas, c'est parce que l'on n'ose pas que les choses sont difficiles.

¹ Agenda 21 : programmes d'actions pour le 21^{ème} siècle, outils non règlementaires mais issus des préconisations du Sommet de Rio pour le développement durable, et dont les principes ont été relayés en France par la Loi d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de 1999. En 2002, le Sommet de la Terre de Johannesburg a réaffirmé fortement le rôle-clef des collectivités locales à travers une déclaration commune des autorités locales.

BIBLIOGRAPHIE

Livres

- ▲ BARDIN Laurence. *L'analyse de contenu*. PUF le psychologue, 1986, 233 pages.
- ▲ BOURDIEU Pierre. *La domination masculine*. Seuil, 1998, 134 pages.
- ▲ DONZELOT Jacques. *Quand la ville se défait : quelle politique face à la crise des banlieues*. Seuil, la couleur des temps, 2006, 184 pages.
- ▲ GILLET Jean-Claude, RAIBAUD Yves. *Mixité, Parité, Genre dans les métiers de l'animation*. L'Harmattan, Animation et Territoires, 2006, 222 pages.
- ▲ GUILLAUMIN Colette. *Sexe, Race et Pratique du pouvoir : l'idée de Nature*. Côté-femmes, Recherches, 1992, 239 pages.
- ▲ JODELET Denise (sous la direction de). *Les représentations sociales*. PUF sociologie d'aujourd'hui, 1976, 194 pages.
- ▲ MEDA Dominique. *Le temps des femmes : pour un nouveau partage des rôles*. Flammarion Essais, 2001, 199 pages.
- ▲ MEDA Dominique, PERIVIER Hélène. *Le deuxième âge de l'émancipation : la société, les femmes et l'emploi*. Seuil, La République des Idées, janvier 2007, 111 pages.
- ▲ MUCCHIELLI Roger. *Le questionnaire dans l'enquête psychosociale*. ESF éditeur, collection Formation permanente en sciences humaines, 9^{ème} édition, 1990, 133 pages.
- ▲ TEVANIAN Pierre. *La République du mépris : les métamorphoses du racisme dans la France des années Sarkozy*. La Découverte, Sur le Vif, 2007, 115 pages.
- ▲ TISSOT Sylvie. *L'État et les quartiers : genèse d'une catégorie de l'action publique*. Seuil, 2007, 288 pages.
- ▲ ROMITO Patrizia. *Un silence de mortes, la violence masculine occultée*. Syllepse édition, collection Nouvelles Questions Féministes, 2006, 272 pages,
- ▲ QUIVY Raymond VAN CAMPENHOUDT Luc. *Manuel de recherche en sciences sociales*. Dunod. 3^{ème} édition, 2006, 253 pages.

Revue et articles

- ▲ BOURDIEU Pierre. La démission de l'État, sous la direction de BOURDIEU Pierre, *La misère du monde*. Paris, SEUIL, 1993, pp. 219-227.

- ▲BULOT Christine et DOGGI Dominique. Droit de cité pour les femmes, in BULOT Christine, *Une politique de la ville ignorant les femmes et oublieuse du débat public*. Les éditions de l'atelier, les savoirs de la ville, mars 2004, Chapitre 2, pp. 25-39.
- ▲CORBEIL Christine, MARCHAND Isabelle. *Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle : défis et enjeux*. Nouvelles Pratiques Sociales, vol 19, n° 1, 2005, pp. 41-47.
- ▲DELPHY Christine. *Le patriarcat, le féminisme et leurs intellectuelles*. Nouvelles Questions Féministes, n°2, 1981.
- ▲EPSTEIN Renaud. Gouverner à distance, quand l'État se retire des territoires. Revue Esprit, dossier *Des sociétés ingouvernables*, novembre 2005, pp. 96-111.
- ▲KEBSBZA Horia. L'universel lave-t-il plus blanc ? Race, racisme et système de privilèges. Mémoires du séminaire du CEDREF (*ré*)articulation des rapports sociaux de sexe, classe et « race » : repères historiques et contemporains, 2005-2006, pp. 106-145.
- ▲*Lettre de liaison du GIP n°3*. Un regard sur l'égalité des chances, mai 2005, 25 pages.
- ▲*Les cahiers du DSU*. Genre et politiques urbaines locales : il est temps ! Centre de ressources et d'échanges pour le développement social urbain – RHONE ALPES, printemps été 2006, 44 pages.
- ▲Mairie de Paris, délégation à la politique de la ville et à l'intégration. *Les femmes dans la politique de la ville et l'intégration*, mai 2006, 19 pages.
- ▲Mairie de Paris, délégation à la politique de la ville et à l'intégration. *Égalité femmes /hommes*. Formation du 8 janvier 2007, 35 pages.
- ▲MAURICE Joël. Ségrégation urbaine : Crise des banlieues. *Les cahiers Lasaire*. N° 34, mars 2007, 44 pages.
- ▲MUCCHIELLI Laurent. *Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable*. Déviance et Société, 2001, volume 25, pages 209-228.
- ▲REMY Vincent. *Télérama 3013*, 10 octobre 2007.

Études, recherches

- ▲COMPAS-TIS. *Diagnostic sur l'emploi et le chômage*, 2006.
- ▲EYDOUX Anne, LETABLIER Marie-Thérèse, avec la collaboration de GEORGES Nathalie. *Les familles monoparentales en France*. Centre d'études de l'emploi. Rapport de recherche n° 36, juin 2007, 111 pages.

▲LEJOSNE Ophélie. *La politique de la ville et la prise en compte du public féminin : chroniques de l'ignorance ordinaire*. Université de Nantes, Institut de Géographie et d'Aménagement Régional - maîtrise sciences et techniques Aménagement, 2005, 105 pages.

▲*Observatoire national des Zones Urbaines Sensibles, rapport 2006*. Éditions de la Délégation Interministérielle à la Ville, 2007, 287 pages.

Textes législatifs

Appel à projets 2007 dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération nantaise, 2007, 47 pages.

Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération nantaise, 2007, 152 pages.

Plan de cohésion sociale. Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, juin 2004, 45 pages.

Sites Internet

▲ Site ville de Rennes, Bureau des temps. SILVERA Rachel. Concilier le temps, une préoccupation pour l'entreprise. *Conférence du jeudi 29 avril 2004*, 7 décembre 2006, 4 pages

▲ Site Internet des Chiennes de garde. VOUILLOT Françoise. L'enseignement est-il mixte ? *Compte-rendu de conférence dans le cadre du colloque du Conseil National des programmes du 6 avril 2004*, 27 octobre 2007.

▲ Site de l'Assemblée Nationale. Loi sur l'égalité des chances. *Extrait du compte-rendu du conseil des Ministres du 11/01/06*, 7 novembre 2007.

▲ Site École doctorale Sciences PO. BERENI Laure, REVILLARD Anne. La dichotomie « public-privé » à l'épreuve des critiques féministes : de la théorie à l'action publique. *Formation doctorale appliquée, journée d'études du 8 juin 2007 Genre et action publique : la frontière public / privé en question*, 7 novembre 2007, 27 pages.

GLOSSAIRE

ANRU : agence nationale de rénovation urbaine

Acsé : agence nationale de cohésion sociale et pour l'égalité des chances

API : allocation parent isolé

Cucs : Contrat urbain de cohésion sociale

Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) : les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les **communautés urbaines**, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

HALDE : Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

Observatoire national des Zones Urbaines Sensibles : Créé par la loi du 1 août 2003 d'orientation et de programmation pour la Ville, l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles, recueille et commente les indicateurs qui concernent l'emploi et l'activité économique, les revenus des habitants, l'habitat, la santé, la réussite scolaire, la sécurité et la tranquillité publique sur les zones urbaines sensibles répertoriées.

Zone urbaine sensible (ZUS) : les ZUS sont des territoires infra urbains retenus par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville. La loi du 14 novembre 1996 de mise en œuvre du Pacte de relance de la politique de la ville les définit comme « caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi ». Les ZUS sont au nombre de 751.

ANNEXES

Annexe 1 courrier de présentation du questionnaire	Page 68
Annexe 2 : questionnaire	Page 69
Annexe 3 : Les réponses aux questions 2 – 3 – 4 – 5 – 6 - 7 –	Page 75

Annexe 1 : courrier de présentation du questionnaire

Courrier de présentation

Claudine Picherie

Mission politique de la ville - Direction du Renouveau Urbain
Nantes Métropole - 2 cours du Champs de mars - 44923 Nantes cedex 9

A Nantes, le 1er juin 2007

Madame, Monsieur,

Un certain nombre d'entre vous me connaît, je me présente pour les autres, je suis Chargée de mission politique de la ville à Nantes Métropole où je suis plus particulièrement en charge de la gestion urbaine de proximité et référente Nantes Métropole pour des projets de quartier.

Dans le cadre de la formation continue financée par Nantes Métropole je suis inscrite en 2006/2007 à un master 2 « égalité des chances », diplôme interuniversitaire entre l'Université Pierre et Marie Curie et l'Université Sorbonne Nouvelle à Paris.

J'ai fait le choix de travailler sur les priorités et les publics destinataires de la politique de la ville. Comment l'action publique répond aux difficultés que rencontrent les habitants sur les quartiers prioritaires. Après avoir analysé les textes officiels, du plan Borloo au Contrat Urbain de Cohésion Sociale, à l'appel à projet et actions proposées dans ce cadre, il m'intéresse d'avoir le point de vue des personnes qui ont participé à l'élaboration du CUCS et vous êtes une de ces personnes.

J'espère beaucoup de votre participation pour enrichir l'analyse des textes que j'aurai faite, qui me permette en octobre 2007, outre de produire un travail universitaire pertinent, d'apporter des contributions aux pratiques territoriales que nous pouvons mener de concert.

Je vous adresserai la semaine prochaine le questionnaire que je vous demanderai de me retourner avant fin juin. Les réponses et leur traitement resteront anonymes.

Vous pourrez me répondre par messagerie à l'adresse indiquée sur ce courrier, ou me renvoyer le questionnaire par courrier à Claudine Picherie, Mission Politique de la Ville, Direction du Renouveau Urbain et Social, Nantes Métropole, 2 cours du Champs de Mars, 44923 Nantes Cedex 9.

Pour ce qui me concerne je m'engage auprès de vous sur deux points, d'une part vous transmettre le mémoire une fois qu'il sera soutenu, d'autre part répondre à votre sollicitation au cas où vous souhaitez poursuivre la réflexion à partir de ce travail.

D'avance je vous remercie de votre collaboration,
Cordialement

Claudine Picherie

chargée de mission politique de la ville - Nantes Métropole
tél 02 40 99 48 31 - fax 02 40 99 52 39
claudine.picherie@nantesmetropole.fr

Annexe 2 : questionnaire

QUESTIONNAIRE

➤ Vous êtes un homme une femme

➤ votre age

➤ Votre formation initiale

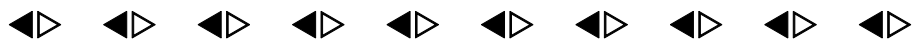
➤ Vous occupez la fonction de.....

➤ organisme :

Ville..... Conseil général..... Nantes Métropole..... État.....

➤ Vous êtes élu technicien.....

➤ Votre lieu du travail est en central quartier



1^{ème} question

Le CUCS qui vient d'être signé décline des axes de travail, l'ANRU insiste sur le renouvellement urbain, classez-les de 1 à 9 selon la priorité que vous leur accordez pour être facteur d'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers (1 étant le plus important)

- favoriser l'accès à la citoyenneté.....
- prévention et promotion de la santé.....
- habitat et cadre de vie.....
- lutter contre la précarité.....
- prévenir la délinquance.....
- renouvellement urbain.....
- Emploi et développement économique.....
- réussite éducative égalité des chances.....
- réussir l'intégration et lutter contre les discriminations.....

2^{ème} question

Parmi les publics suivants (liste des publics, proposée par l'appel à projet, que nous avons complétée – termes en gras - afin d'ouvrir le cadre, s'agissant d'un travail de prospectives) :

Enfants – jeunes - 25/40 ans – 41/60 ans – personnes âgées – hommes – femmes – familles – tous publics – personnes issues de l'immigration – étrangers – gens du voyage – personnes au chômage - autres (auquel cas précisez)

➤ **2.1 - proposez de 1 à 3 publics prioritaires** vers qui l'action publique politique de la ville devrait être ciblée selon vous, *les items peuvent s'ajouter entre eux pour apporter des précisions (par exemples : personnes au chômage 41/60 ou jeune homme issu de l'immigration)*

➤ **2.2 - expliquez votre choix**

Priorité 1 :

.....
.....
.....
.....

Priorité 2 :

.....
.....
.....
.....

Priorité 3 :

.....
.....
.....
.....

3^{ème} question

Parmi les axes principaux de la politique de la ville ci-dessous, pouvez-vous proposer pour tous ou certains axes

- **3.1. une orientation de travail** qui vous semblerait un véritable levier d'amélioration pour la situation des habitants
- **3.2. le public que cela devrait toucher en priorité**

Favoriser l'emploi et le développement économique

.....
.....
.....

Améliorer l'habitat et le cadre de vie

.....
.....
.....

Assurer la réussite éducative et l'égalité des chances

.....
.....
.....

Mieux prévenir la délinquance

.....
.....
.....

Favoriser l'accès à la citoyenneté

.....
.....
.....

Favoriser la prévention et la promotion de la santé

.....
.....
.....

Lutter contre la précarité

.....
.....
.....

Réussir l'intégration et lutter contre les discriminations

.....
.....
.....

4^{ème} Question

Après l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances vient de se créer ?

Que recouvre selon vous le concept d'égalité des chances ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5^{ème} question –

Dans le tableau suivant sont répertoriés les publics proposés dans l'appel à projet du CUCS 2007 ainsi que les axes de travail déclinés dans le CUCS de l'agglomération.

Pour chaque axe/thématique quels sont selon vous les publics qui devraient être ciblés prioritairement. Classez les, 1 étant le plus important (vous pouvez vous arrêter à 3 ou le faire pour l'ensemble des publics répertoriés, soit un classement de 1 à 8).

- Axe 1 - favoriser l'emploi et le développement économique
- Axe 2 - améliorer l'habitat et le cadre de vie
- Axe 3 - assurer la réussite éducative et l'égalité des chances
- Axe 4 - mieux prévenir la délinquance
- Axe 5 - favoriser l'accès à la citoyenneté
- Axe 6 - favoriser la prévention et la promotion de la santé
- Axe 7 - lutter contre la précarité
- Axe 8 - réussir l'intégration et lutter contre les discriminations

	Tous publics	Personnes issues de l'immigration	Familles	Jeunes	Femmes	Personnes âgées	Gens du voyage	Personnes au chômage	Si autres : précisez
Axe 1									
Axe 2									
Axe 3									
Axe 4									
Axe 5									
Axe 6									
Axe 7									
Axe 8									

6ème question

Dans le contrat urbain de cohésion sociale il est précisé :

« ...dans chacun de ces thèmes, la place des femmes et des jeunes fera l'objet d'une attention particulière. »

6.1 - Pour quelles raisons selon vous ?

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	D'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
a – les discriminations sont le problème le plus important sur les quartiers et cela touche surtout les jeunes					
b – ce sont les femmes qui sont dans les situations très précaires sur les quartiers					
c – les jeunes sont les forces vives d'un quartier, c'est d'abord avec eux qu'il faut travailler la question de l'emploi					
d- parce que les femmes sont victimes de violences					
e- les jeunes vivent plus la précarité que le reste de la population sur les quartiers					
f- Parce que les femmes sont aussi des mères et ont la responsabilité de l'éducation					
g - Ce sont les jeunes que l'on a vus durant les émeutes de 2005 qui occupaient l'espace public qu'il faut prioriser					
h – La politique de la ville c'est d'abord un travail en direction des jeunes garçons issus de l'immigration					
i – ce sont autant les jeunes filles que les jeunes garçons qui sont concernés					

6.2 – Pensez-vous à une autre raison ?

.....

.....

.....

.....

7^{ème} question

Comment définiriez-vous la politique de la ville ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

8^{ème} question

Avez-vous des remarques, commentaires sur la question des « priorités, publics destinataires de la politique de la ville » ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Annexe 3: Les réponses aux questions 2 – 3 – 4 – 5 – 6 - 7

2^{ème} question

Parmi les publics suivants (liste des publics proposés par l'appel à projet que nous avons complétée – termes en gras - afin d'ouvrir le cadre, s'agissant d'un travail de prospectives)

Enfants – jeunes - 25/40 ans – 41/60 ans – personnes âgées – hommes – femmes – familles– tous publics – personnes issues de l'immigration – étrangers – gens du voyage — personnes au chômage - autres (auquel cas précisez)

➤ **2.1 - proposez de 1 à 3 priorités** vers qui l'action publique politique de la ville devrait être ciblée selon vous, *les items peuvent s'ajoutés entre eux pour apporter des précisions*

(par exemples : personnes au chômage 41/60 ou jeune homme issu de l'immigration

M1	P1	Enfants et jeunes pour la réussite éducative et l'égalité des chances
M2	P1	Enfants, jeunes, citoyenneté, formation et accès à l'emploi
M3	P1	Enfants et jeunes..... si pour moi la question éducative et égalité des chances est primordiale c'est le public prioritaire
F4	P1	Personnes au chômage 16-25 ans , au X.... un jeune sur 2, sorti du syst-ème scolaire est en recherche d'emploi
F4	P2	Enfants et ados, le taux d'échec scolaire est important, l'offre d'activités socio-éducatives est insuffisante
M5	P2	Enfants jeunes
M6	P2	Jeunes : dans son acceptation « moins de 25 ans » car c'est dans cette tranche d'âge que l'on bascule plus ou moins définitivement dans le cercle vertueux de la responsabilisation, ou dans celui vicieux de la précarité, le défaut de citoyenneté et la délinquance...
M6	P3	Enfants, car c'est l'avenir et le terreau de l'apprentissage de la citoyenneté
F7	P1	Jeunes de 16 à 25 ans ... car l'actualité a mis l'accent sur eux et qu'ils constituent les forces vives
F7	P3	<i>Jeunes issus de l'immigration</i> qui doivent apprendre à s'intégrer en acceptant l'idée
F9	P2	Les enfants et les jeunes car c'est dès l'enfance que les situations de fragilité peuvent se poser et s'aggraver par la suite
M10	P1	Emploi des <i>jeunes d'origine maghrébine</i>
M10	P2	Réussite scolaire des <i>jeunes d'origine maghrébine</i>
Q10	P3	Accession au logement pour les jeunes
M11	P1	Enfants/jeunes (pour travailler en amont sur les questions de l'éducation et de la prévention
M12	P1	Enfants : importance de l'éducation scolaire et sociale pour sortir une société de ses difficultés
M12	P2	Jeunes : leur insertion dans le monde du travail est capital pour faire évoluer la sociologie des quartiers (facteurs d'exemple, créateurs de dynamique ou, en sens inverse, de perturbation)

M1	P3	Personnes au chômage pour l'accès et le maintien dans l'emploi
M2	P2	Personnes au chômage : accompagnement social et professionnel renforcé pour les publics les plus éloignés
M3	P2	Personnes au chômage car <ul style="list-style-type: none"> - l'assignation à résidence est souvent due à l'incapacité financière de s'en sortir, de rester trop dépendants de minima sociaux - et qu'il continue de regarder cette question pour faire la promotion d'autres modes d'insertion sociale qui permette aux personnes « sorties du système » de trouver une existence sociale
M5	P1	Personnes au chômage
M6	P1	Personnes au chômage 25 /40 ans – parce que le traitement du chômage (par l'emploi, durable et à rémunération suffisante) permet de lutter contre la précarité à tous points de vue, et évite un grand nombre de conséquences sociales et de stigmatisation de la pauvreté)
M8	P1	Personnes au chômage : à mon sens le prob de ces personnes et quartiers est avant tout une situation de manque de perspective professionnelle. De là découle une captivité dans l'habitat, une détresse, ect..

M3	P3	Femmes quelque soit leur age (enfants, ados, adultes, p âgées) ce sont elles qui encaissent le plus (contraintes divers et variées) et qui sont en première ligne pour « tenir la maison » (scolarité, insertion prof, éducation des enfants, vie asso, isolement des per âgées)
F4	P3	Jeunes femmes issues de l'immigration : sentiment à vérifier que cette population ne prend pas la place qu'elle pourrait dans la vie sociale du quartier, freins à identifier
F7	P2	Femmes qui sont souvent seules dans la famille avec des jeunes qui font la priorité 1
F9	P3	Les femmes qui sont bien souvent en situation difficile sur les quartiers notamment par rapport à l'emploi et la capacité à mener de front des situations d'éducation et gestion d'un foyer (notamment les familles monoparentales)
M11	P2	Les femmes (surtout lorsqu'elles sont seules et avec des bas revenus)

M8	P2	Famille : je ne crois pas que l'on doive participer à creuser un pseudo conflit des générations en séparant les jeunes des autres membres de la famille. A mon sens ils vivent tous sous le même toit
M12	P3	Familles, bases de l'éducation et de l'insertion sociale

M1	P2	Tous publics pour l'accès et le maintien dans le logement
F9	P1	Tous publics dès lors que les personnes sont touchées par la précarité

M2	P3	Personnes issues de l'immigration : lutte contre les discriminations
M5		Personnes issues de l'immigration

M8	P3	Gens du voyage : pour le désintérêt depuis des lustres pour cette population qui aurait du être aidée sur le plan économique (insertion et qualification professionnelle) plus que sur un contingentement dans l'habitat
----	----	--

3^{ème} question

Parmi les axes principaux de la politique de la ville ci-dessous, pouvez-vous proposer pour tous ou certains axes

- 3.1. une orientation de travail qui vous semblerait un véritable levier d'amélioration pour la situation des habitants
- 3.2. le public que cela devrait toucher en priorité

Axe 1 - favoriser l'emploi et le développement économique

M1	Trouver des solutions dans le rapprochement offre – demande d'emploi dans les filières déficitaires en main-d'œuvre – public jeunes et femmes
M2	Faire émerger soutenir et accompagner les initiatives individuelles dans le champ de l'économie solidaire (c'est-à-dire avec les pouvoirs publics). Mobiliser de façon le plus ouvert possible le micro crédit et autres formes d'épargne solidaire
M3	Soutenir l'activité (entreprises, commerces, services, etc..) en place qui reste trop fragile (la connaître plus finement, comprendre ses faiblesses, mutualiser certains ??? entreprises dont les « patrons » habitent sur les quartiers
F4	Développer l'accompagnement individuel vers la recherche d'emploi en ciblant directement une situation d'emploi. Mener des actions de façon à rapprocher le public de la MDE. A ce jour les habitants du X..... n'y vont pas – adultes au chômage
M5	Fixer des objectifs quantitatifs aux maisons de l'emploi – jeunes chômeurs
M6	Que les entreprises de TP embauchent dans les TP, donc que les chercheurs d'emplois du TP aient les compétences que les entreprises recherchent – jeunes en sortie de formation initiale
F7	Découverte des formations et des métiers pour les jeunes garçons et filles. Développer les liens avec les entreprises « citoyennes »
M8	Il y a aujourd'hui un hiatus entre d'un côté les politiques d'insertion (y compris RMI) et de l'autre celles de l'emploi. Et l'offre d'emploi ne résout pas tout à elle seule (emplois précaires, problèmes de mobilité...). Il faudrait encore plus concilier ces politiques (réseau d'entrepreneurs, clauses d'insertion, plates forme de mobilité, réflexion sur la notion de parcours d'insertion et de formation...)
F9	Favoriser la mobilité et la recherche d'adéquation entre l'offre et la demande (par des formations, par la découverte des métiers, par le lien avec le secteur économique local...). Renforcer l'accompagnement des demandeurs les plus loin de l'emploi. Femmes et jeunes
M10	Privilégier les contrats d'apprentissage de haut niveau (ingénieur par ex..)
M11	Développer la médiation avec les demandeurs d'emploi les plus éloignés et la mobilisation des entreprises
M12	Développer l'offre d'emploi par le biais de clubs d'entreprises et ce en faveur des jeunes

Axe 2 - améliorer l'habitat et le cadre de vie

M1	Mettre en débat sur l'agglomération les mécanismes d'attribution et de mutation dans le logement social, tous publics
M2	Inverser le processus en accompagnant les habitants à une réelle prise en charge de cette question de l'amélioration de vie en mettant par exemple en place une, ou plusieurs, expérimentations où les habitants et autres acteurs et élus auraient à construire, animer et gérer un projet avec un budget qui serait confié à une forme de groupement de type SCIC
M3	Articuler GUP et gestion sociale de prox – tous publics
F4	Dans le cadre de la démarche d'amélioration de la GUP et plus particulièrement dans le domaine de la veille technique, développer le management (relations réciproques entre les différents niveaux hiérarchiques)
M5	Construire des logements sociaux – familles en difficultés
M6	Participation des habitants à l'élaboration et à la « production » - tous publics
F7	Créer un cadre de vie où les populations puissent vivre véritablement ensemble, ce qui suppose des infrastructures, des lieux d'activité en commun, et des instances de dialogue et de communication pour les familles
M8	A mon sens il y a deux directions : 1) lier cela à l'accès à la citoyenneté, le cadre de vie est une première préoccupation citoyenne – 2) continuer la réflexion initiée depuis longtemps par la politique de la ville (désenclavement des quartiers, amélioration des espaces publics, PLH) mais en travaillant sur le temps et en évitant ainsi la violence psychologique d'opérations tel le GPV
F9	Favoriser une réelle mixité systématique dans chaque nouvelle opération y compris dans les quartiers

	centraux. Lutter contre l'habitat insalubre en s'attachant à ce qu'il y a de personnes restant dans leur logement. Retrouver des parcours résidentiels. Public : tout public
M10	Cautionner les jeunes en contrat d'apprentissage
M11	Mobiliser les services publics et des habitants pour un travail de gestion urbaine et sociale de proximité. Développer des actions de remise à niveau des logements pour améliorer les conditions de vie des habitants
M12	Renforcer la diversité de l'offre de logements pour l'accueil de ménages un peu plus défavorisés

Axe 3 - assurer la réussite éducative et l'égalité des chances

M1	Construire des partenariats systématiques entre établissements scolaires et clubs d'entreprises pour la découverte des métiers et les stages – public jeunes scolaires
M2	
M3	Faire en sorte que la scolarité prenne appui sur l'offre éducative extra scolaire (dont son renforcement) un enfant passe autant de temps à l'extérieur de l'école et ce temps n'est pas réfléchi comme un temps « éducatif »
F4	Développer la relation collège entreprises : découverte des métiers et des filières de formation, plus grand choix de stages – prioritairement les collégiens
M5	Elargir le dispositif PRE – enfants et adolescents
M6	Véritable partenariat avec l'EN – 3-30 ans
F7	Prise en charge des jeunes par un service public de qualité et des professionnels formés à la difficulté scolaire
M8	L'école est trop souvent perçue comme la première exclusion. Les réponses types PRE sont intéressantes dans leur identification de parcours individualisés et ouverts sur des expériences hors champs scolaire – peut être creuser par là ?
F9	Adapter l'enseignement au niveau des élèves tout en gardant des tronc communs et des classes mixtes. Mailler le réseau d'accompagnement scolaire et l'offre de loisirs autour de l'école. Enfants et jeunes
M10	Soutien scolaire personnalisé – et adapté – aux élèves en difficultés
M11	Organiser un travail en amont de prévention des risques de décrochages scolaires pour les enfants, les jeunes et accompagner les parents
M12	Porter l'accent sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture enfants en primaire

Axe 4 - mieux prévenir la délinquance

M1	Mettre en place une instance de travail tri-partite (justice conseil général ville) pour définir en commun les mesures de prévention en direction des jeunes mineurs
M2	
M3	Penser le collège (dès la 6 ^{ème}) comme un temps de préparation à l'autonomie - collégiens
F4	Développer l'accompagnement individuel des jeunes « en rupture ». Manque d'interlocuteurs, de médiateurs – prioritairement les ados.. qui donnent des signes de rupture, de mal être
M5	Plus de personnel d'encadrement éducatif - jeunes
M6	L'école comme apprentissage ouvert de la citoyenneté – 6-18 ans
F7	Prévention en tissant au plus près des liens et développement d'activités liées à la citoyenneté pour que les jeunes acceptent le cadre politique, social de leur quartier et de la ville
M8	La formation des professionnels de terrain (pas assez de stages), leur recrutement (pas assez de gens ayant l'expérience des quartiers) et leurs missions (pas assez de temps pour faire le lien aux familles) me semble la priorité – on pourrait ajouter une réelle police de proximité
F9	Pour Nantes, mettre le paquet pour une offre de loisirs diversifié et de qualité ainsi que des encadrants qualifiés. Développer également la prévention spécialisée avec des modes d'intervention diversifiées (chantiers jeunes.... Ect...)
M10	Soutien des parents dans leurs fonctions éducatives – police de proximité multiculturelle
M11	Mobiliser les habitants, les associations et les services publics autour d'actions de prévention dans les écoles et la mobilisation des adultes sur l'espace public avec des actions qui développent le dialogue entre les générations
M12	Offrir des activités de loisirs aux jeunes adultes

Axe 5 - favoriser l'accès à la citoyenneté

M1	Systematiser les lieux et les permanences d'accès aux droits (maison de la justice et du droit)
M2	
M3	Permettre de relier l'individu au collectif par le biais par exemple de la relation à l'institution (bourse aux projets par ex) – 14 20 ans
F4	Accompagner les assoc et les initiatives d'habitants qui constituent des leviers pour développer la participation des habitants à la vie sociale du quartier – proposer des temps d'échanges spécifiques aux jeunes (type tchach'session)
M5	Valorisation de la vie associative et de l'éducation populaire – enfants jeunes
M6	L'école comme apprentissage ouvert de la citoyenneté – 6-18 ans
F7	Service volontaire ou imposé pour les récalcitrants et une place plus grande accordée aux actions citoyennes à l'école
M8	Il me semble qu'il faudrait repenser en amont nos méthodes à partir du constat suivant : c'est toujours les mêmes habitants qui viennent
F9	Multiplier les supports de communication sur les droits et devoirs de chacun. Ainsi que les actions de sensibilisation. Tout public
M10	
M11	Développer sur tous les champs de la vie sociale la participation des habitants et leur association dans les projets les concernant
M12	Plus que la concertation, faire réaliser des projets par les habitants

Axe 6 - favoriser la prévention et la promotion de la santé

M1	Monter des programmes de travail sur la santé mentale
M2	
M3	Construire des réseaux de santé locaux (asso ts prof de santé) afin de déterminer localement les probs de santé et la manière de les aborder – tt public
F4	Mise ne réseau des acteurs autour de la thématique « santé/bien être » avec l'objectif de définir et mettre en œuvre 12 actions annuelles en écho aux besoins « repérés » par ces acteurs
M5	Généralisation des ASV – tout public
M6	Répartition des compétences clarifiées entre villes et autres intervenants – tous publics
F7	Lieux de soin et d'accueil systématiques dans les quartiers difficiles avec des personnels formés
M8	Je ne connais pas bien la question du mal être psychologique (détresse, isolement), me semble prioritaire
F9	Multiplier les actions permettant l'information et les adapter aux problématiques de chaque territoire – tout public
M10	Soins médicaux dentaire et oculaire obligatoires dans les établissements ZEP
M11	Développer des actions d'information, de sensibilisation dès l'école
M12	Renforcer l'éducation à la santé auprès des femmes

Axe 7 - lutter contre la précarité

M1	Mise en place du revenu de solidarité active – retravailler les tarifications sociales dans l'accès aux équipements et aux services
M2	Construire des stratégies plus actives avec le milieu de l'entreprise
M3	Faire marcher la machine à sous ou braquer la banque de France... – peu de levier à mon sens si ce n'est regarder entre institutions et prestataires de services les incohérences des accès aux services publics de base (transport, loisirs, santé, logements, etc.) qui ont chacun leur logique propre sans les croiser (ex des QF de référence différents même au sein d'une même collectivité)
F4	Mettre en place un dispositif de repérage et de contact des personnes « isolées » - personnes âgées et familles monoparentales
M5	Instaurer le revenu minimum de vie – personnes en grandes difficultés
M6	Lutte contre le chômage et remobilisation « psycho » de la population à risque du fait d'accidents de vie – tous publics dès la survenance du facteur déclenchant
F7	emploi
M8	A définir comme notion
F9	Favoriser les axes logement et emploi
M10	
M11	Agir sur les conditions de retour à l'emploi des chômeurs en maintenant des « filets de sécurité » de prestations, pour éviter une chute brutale de revenus
M12	Promouvoir les filières longues d'enseignement et la formation continue en particulier à l'égard des femmes

Axe 8 - réussir l'intégration et lutter contre les discriminations

M1	Développer les programmes de formation interinstitutionnelle sur les modèles sociaux et culturels des populations issues de l'immigration
M2	Construire un plan d'intervention pour sensibiliser à l'interculturel et aux différences par des opérations ciblées sur du très micro local en favorisant la rencontre, l'échange et susciter à faire des choses concrètes en commun entre différentes cultures
M3	Garantir l'accès aux droits et sortir de la « victimisation » subjective – avoir localement des relais de la HALDE
F4	Développer la mixité des publics au sien de la maison de quartier accord via la mise en place d'actions visant spécifiquement cet objectif (à définir). Aujourd'hui les adultes étrangers ou d'origine étrangère sont quasi absents
M5	Intégration scolaire – gens du voyage
M6	Lutte contre le chômage – tous publics stigmatisés aujourd'hui
F7	Actions citoyennes
M8	C'est essentiel, toute une politique à développer entre valorisation des populations et répression des discriminations
F9	Action de formation des professionnels + débats et échange entre les publics
M10	
M11	Lutter contre l'enfermement intellectuel et social et développer la connaissance de l'autre. Développer la formation et la sensibilisation sur toutes les formes de discriminations et faire appliquer la loi pour sanctionner les délits
M12	Valoriser les activités professionnelles des étrangers

4^{ème} question

Après l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) vient de se créer ?

Que recouvre selon vous le concept d'égalité des chances ?

4^{ème} question

Après l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) vient de se créer ?

Que recouvre selon vous le concept d'égalité des chances ?

M1	Permettre à chaque personne de pouvoir accéder à un logement, en emploi, une formation qui lui permette de vivre correctement et de développer ses potentiels
M2	L'égalité des chances est, de mon point de vue, un discours politico philosophique, dont l'appellation est récente pour parler de façon différente et positive des inégalités sociales qui traversent, de tout temps, notre société. De quoi parle-t-on ? Le terme égalité, en premier, universelle et utopique, celui inscrit en haut de nos frontons de la République. Le terme chance, en second, certains en auraient plus que d'autres de la chance selon leur origine, leur capital social, culturel, familial... Peut-il y avoir une égalité (des chances) une égalité ne se décrète pas, elle s'acquière, un peu comme la notion de liberté. Alors, quel doit être l'action publique ? de lutter contre les inégalités, lesquelles, ou promouvoir l'égalité des chances et comment. Enfin, cette petite réflexion, de fond, de ce genre, mériterait d'être construite et partagée avec les acteurs de la politique de la ville dont les habitants, chercheurs, universitaires, je pense que ce ne serait pas inutile.
M3	Le concept d'égalité ne m'intéresse pas. La question de l'équité est plus directement en phase avec nos réalités. Les conditions initiales ne sont pas les mêmes. Par exemple il est démontré statistiquement de manière plus objective pour ceux que la sociologie rend septique que les conditions socio professionnelles des parents déterminent dès la maternelle les conditions de réussite scolaire des enfants et que celles ci déterminent les conditions d'une autonomie sociale, etc etc.
F4	Donner plus à ceux qui ont moins ! Exemple : accompagnement scolaire destiné prioritairement aux enfants dont le milieu familial ne prend pas ou trop peu en charge cet aspect éducatif.
M5	Accès au logement et à l'emploi pour tous
M6	Rien d'autre que l'intervention spécifique sur les territoires et publics en difficulté, jusqu'à ce que le droit commun intervienne comme partout ailleurs
F7	Mixité sociale qui ne soit pas une juxtaposition de populations mais qu'elle témoigne d'une véritable vie sociale Accession à l'éducation et à la formation pour les jeunes Rénovation ou réhabilitation des quartiers en faisant bouger les populations (déplacements concertés et préparés en amont)
M8	A mon sens il s'agit là 1) d'un concept écarté et de communication 2) d'un postulat libéral qui renvoie l'individu à ses responsabilités une fois « l'égalité des chances » acquise 3) d'un concept qui questionne donc celui de lutte contre les inégalités
F9	Faire en sorte que chacun puisse accéder et ait les moyens d'accéder aux mêmes informations, aux mêmes actions sur des domaines tels que l'emploi, l'éducation...etc pour mener sa vie comme il l'entend.
M10	Egalité des chances entre les personnes vivant en Zus et les autres...
M11	La loterie nationale. Plus sérieusement je préfère que l'on parle d'égalité des possibles. Ce qui met dans une perspective de travailler sur les capacités, les potentiels et les conditions qui permettent de renforcer et d'enrichir ces capacités
M12	L'égalité des chances se définit par l'offre de conditions matérielles et culturelles égaux ou compensatoires favorisant l'insertion sociale de personnes ou de groupes sociaux

6^{ème} question : autres raisons invoquées pour prioriser les femmes, les jeunes

M5	l'évolution de la société entraîne beaucoup de séparation de couple, donc éclatement de la cellule familiale, avec pour conséquence des femmes seules, souvent en difficultés
M6	parce qu'il est facile de les catégoriser
F7	L'apprentissage de la citoyenneté est au cœur du problème. Le racisme s'exerce en effet dans les deux sens. Les jeunes garçons issus de l'immigration doivent d'abord accepter les règles de vie à l'école, dans le quartier et adhérer à une logique d'intégration (pas de prosélytisme religieux ou politique, acceptation des différences. Faire que la loi devienne la leur, plutôt qu'un rappel à la loi brutale, mais parfois ce rappel doit exister
M8	ce sont des viviers électoraux

7^{ème} question : Comment définiriez-vous la politique de la ville ?

M1	Une politique publique qui doit favoriser le développement équilibré des territoires et des habitants qui y vivent
M2	Enjeux politiques locaux Instrumentation et centralisation Projet urbain Des actions sociales (au sens large du terme) Démultiplication des axes, des priorités des partenaires qui rend cet ensemble flou
M3	Pouf... Alerter le « politique » sur le décrochage de populations du Contrat social Faire au mieux avec ce qu'on a en privilégiant l'initiative collective et la reprise par le service public de ce qui garantit l'équité des chances Ne pas lâcher l'affaire
F4	Discrimination positive. Développement. Expérimentation Partenariat Contrat Solidarité
M5	Action volontariste et transversale de rattrapage vers le droit commun des quartiers prioritaires
M6	Politique publique ciblée sur les territoires (dits « quartiers ») en difficulté du point de vue des indicateurs socio-démo-économiques de la population résidente, dans le but d'améliorer le quartier et transformer son image pour qu'il soit perçu comme un espace de vie non stigmatisé, ordinaire, et rendu attractif par l'action volontariste partenariale menée dans le cadre d'un projet global urbain, économique, et social, tenant compte de la diversité des cultures, origines, et statuts des habitants
F7	
M8	une action de réduction des inégalités et des conditions de vie qui passe par une autre façon de travailler en transversalité.....
F9	. La politique de la ville doit permettre l'intégration des territoires prioritaires dans le fonctionnement de la ville. Il s'agit de mettre en place des dispositifs pour améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants en luttant contre les processus d'exclusion
M10	
M11	La politique de la ville est un ensemble d'actions définies par l'état et contractualisées avec les collectivités territoriales et qui vise à revaloriser certains quartiers dont les situations sociales et urbaines sont dégradées.
M12	La politique de la ville promeut les interventions qui concourent à l'insertion de populations en difficulté et à la transformation en profondeur de leur cadre de vie dans une optique d'enclenchement d'une dynamique sociale positive

8^{ème} question : Avez-vous des remarques, commentaires sur la question des « priorités, publics destinataires de la politique de la ville » ?

M1	
M2	<p>Je pense, au regard de l'histoire et des expériences réussies et il y en a, que l'on gagnerai à :</p> <p>1 – déterminer en partenariat, une et une seule priorité à l'échelle de l'agglo, 1 autre pour chaque ville et une par site en lien avec la politique de la ville de l'État,</p> <p>2 – renforcer la coordination des acteurs des politiques publiques avec comme souci permanent de bien connaître le « qui fait quoi » ainsi que les conditions de coopération (sur quoi, pourquoi et dans quelles conditions on peut coopérer – à construire, à ajuster, à négocier-). Ce souci doit s'inscrire avec comme seule finalité d'être et d'améliorer le service aux populations au regard de leurs réalités quotidiennes.</p>
M3	<p>C'est toujours bien de se reposer ces questions. Mais on voit un peu qu'on est un peu sorti avec ce doublon : thématique/public prioritaire des idées de « faire avec » à celle de « faire pour » et de l'analyse territoriale comme une de deux clefs de l'intervention. La promotion de la santé façon ONG c'est pas pareil que la constitution de réseau de santé communautaire et Malakoff c'est pas Bellevue ni Nantes Nord.</p>
F4	
M5	<p>➤ Veiller à l'équilibre entre publics et territoires pour ne pas "recréer de ghettos"</p>
M6	<p>Paradoxe : les Villes peuvent souhaiter voir reconnaître des quartiers ZUS et dans le même temps espérer qu'il n'y ait plus de tels territoires (et donc populations) stigmatisés</p> <p>Y a-t-il un seuil plancher en nb d'habitants pour considérer un territoire prioritaire ; autrement dit, le seul qualificatif d'habiter dans un îlot d'habitat social nécessite-t-il d'intervenir spécifiquement quand il y a une mixité de population alentour ?</p>
F7	
M8	<p>j'ai l'impression qu'aujourd'hui la politique de la ville s'est centrée sur les quartiers d'habitat social du fait des dernières émeutes et qu'aucune distance politique ou de réflexion n'a été prise avec cette préoccupation</p> <p>Les émeutes sont inquiétantes mais sont symptômes et non cause</p>
F9	
M10	
M11	
M12	<p>Le choix de la politique de la ville de prioriser ses interventions sur certains publics semble de bonne politique mais leur insertion impose de s'appuyer sur le reste de la société. Exemple : le développement de l'offre de logement social doit aller prioritairement aux ménages les plus en difficulté mais la mixité sociale, facteur d'évolution sociale, nécessite de loger dans ce parc des ménages en meilleure situation sociale et passe par une diversification de l'offre de logements en procédant à la destruction de logements sociaux.</p>

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : indice synthétique de précarité	Page 17
Illustration 2 : Analyse des occurrences dans les textes	Page 29
Illustration 3 : Analyse des occurrences dans les projets de territoires	Page 30
Illustration 4 : occurrences regroupées par catégories	Page 30
Illustration 5 : analyse thématique des textes	Page 31
Illustration 6 : appel à projets répartition par public et par thème	Page 37
Illustration 7 : questionnaires envoyés et réponses	Page 40
Illustration 8 : codage des questionnaires	Page 41
Illustration 9 : axes prioritaires pour améliorer la vie des habitants	Page 42
Illustration 10 : les publics prioritaires	Page 44
Illustration 11 : publics prioritaires	Page 45
Illustration 12 : quand les femmes sont priorisées	Page 46
Illustration 13 : rappel des axes prioritaires	Page 47
Illustration 14 : axes prioritaires et publics destinataires	Page 47
Illustration 15 : axes prioritaires et publics destinataires	Page 48
Illustration 15 : choix du public femmes dans les axes prioritaires	Page 49
Illustration 16 : propositions d'adhésion ou non	Page 51
Illustration 17 : niveau d'adhésion aux différentes propositions	Page 51

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	Page 4
1^{ERE} PARTIE	
LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LA PRECARITE DES FEMMES, ENTRE NEUTRALITE, IGNORANCE ET INSCRIPTION DANS LES ROLES SOCIAUX	Page 8
CHAPITRE 1 – L’ACTION PUBLIQUE DE LA « POLITIQUE DE LA VILLE » : DU « DEVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS » A LA « COHESION SOCIALE »	Page 9
1.1. Histoire de la politique de la ville, du « Développement Social des Quartiers à l’Agence Nationale de Rénovation Urbaine »	Page 9
1.2. Un tournant dans la politique de la ville	Page 10
1.3. D’une action où il s’agissait de « faire avec les personnes », à un travail qui cible des territoires.	Page 11
1.4. la politique de la ville et la prise en compte des femmes	Page 13
1.5. Précarité et emploi des femmes dans les quartiers de la politique de la ville de l’agglomération nantaise	Page 15
1.5.1. « diagnostics des évolutions de l’emploi et du chômage ¹ » sur les quartiers politiques de la ville de Nantes Métropole	Page 16
1.5.2. La situation particulière des familles monoparentales	Page 18
1.5.3. Les conséquences sociales d’une grande précarité	Page 20
CHAPITRE 2 – UNE SOCIETE D’INEGALITES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES	Page 21
2.1. Une construction sociale	Page 22
2.2. Travail et genre	Page 23
2.2.1. Des filières scolaires sexuées parce que les métiers sont sexués	Page 23
2.2.2. le féminin (ou le masculin) c’est d’abord l’être perçu	Page 24
2EME PARTIE	
LA POLITIQUE DE LA VILLE : VISEE EMANCIPATRICE ET/ OU REGULATION DU SYSTEME SOCIAL ? QUEL ESPACE POUR LES FEMMES ?	Page 26
CHAPITRE 1 – ANALYSE DES TEXTES REGLEMENTAIRES DE LA « POLITIQUE DE LA VILLE »	Page 27
1.1. Les différents textes réglementaires	Page 27
1.2. La méthode d’analyse retenue	Page 28
1.3. Le calcul des occurrences, résultats	Page 28
1.3. les analyses thématiques, résultats	Page 30
1.4.1. le plan de cohésion sociale	Page 32
1.4.2. Le contrat urbain de cohésion sociale	Page 33
1.4.3. Les projets de territoires du « Contrat urbain de cohésion sociale de l’agglomération nantaise »	Page 34
1.4.4. L’appel à projets 2007 du contrat urbain de cohésion sociale, et les actions proposées dans ce cadre	Page 35

CHAPITRE 2 – CHAPITRE 2– PRIORITES D’ACTIONS, PUBLICS DESTINATAIRES : POINT DE VUE D’ACTEURS DE LA « POLITIQUE DE LA VILLE » SUR L’AGGLOMERATION NANTAISE	Page 38
2.1. La méthode retenue	Page 39
2.1.1. Élaboration et traitement du questionnaire	Page 39
2.1.2. Échantillon	Page 40
2.1.3. Les indicateurs	Page 41
2.2. Résultats des questionnaires	Page 42
2.2.1. Les axes prioritaires, l’emploi et la réussite éducative	Page 42
2.2.2. Les publics destinataires ? Un public prioritaire « les jeunes »	Page 43
2.2.3. Pourquoi développer un travail particulier auprès des femmes	Page 49
2.2.4. Politique de la ville, Égalité des chances	Page 53
2.2 .5. L’égalité des chances pour ne pas parler d’inégalités ?	Page 54
 CONCLUSION :	
ACTION PUBLIQUE ET APPROCHE DE GENRE : UN IMPERATIF DE JUSTICE, UN INTERET POUR LA COLLECTIVITE	Page 57
 BIBLIOGRAPHIE	Page 63
 GLOSSAIRE	Page 66
 ANNEXES	Page 67
 TABLE DES ILLUSTRATIONS	Page 84